



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES DE L'ÉTAT 2009



© Marc Mesplé et Cap photos - Tous droits réservés

EDITORIAL

Lancée en 2008 par le Premier ministre, la révision générale des politiques publiques (RGPP) est entrée progressivement en phase opérationnelle avec la réorganisation de **l'administration territoriale de l'État, tout au long de l'année 2009.**

D'envergure inédite, cette réforme a nécessité une importante préparation, accompagnée d'une intense concertation de l'ensemble des agents des services de l'État, tous échelons et fonctions confondus : participation à des groupes de travail, refonte des organigrammes, des délégations de signature et des textes portant organisation des services, rédaction de nouvelles fiches de poste, conduite du changement.

Cette large implication de l'ensemble des fonctionnaires de l'État n'a pas ralenti leur mobilisation au service des usagers et des citoyens dans un contexte rendu difficile par la crise économique et financière :

- ✓ *un soutien notable a été apporté aux entreprises locales et aux particuliers touchés par les conséquences de la crise : développement des dispositifs de chômage partiel, médiation du crédit, développement des contrats aidés, animation des plans de revitalisation, gestion du plan de relance,*
- ✓ *un effort a encore été fait pour améliorer la sécurité publique, civile et routière, grâce à un important de travail de planification : plans d'action de lutte contre la délinquance, mise en place d'un nouveau dispositif de défense des forêts contre l'incendie et création d'une cellule « brûlage dirigé », signature d'un document d'orientation générale pour la sécurité routière 2009-2012,*



© Jacques BILLANT, Préfet de l'Ariège
Tous droits réservés

- ✓ *un appui conséquent a été réitéré en faveur de l'aménagement du territoire avec l'encadrement réglementaire et le soutien financier du développement des énergies renouvelables, le lancement de la mise en place d'un schéma de cohérence territoriale unique pour la vallée de l'Ariège, le soutien à l'agriculture, l'accompagnement des projets structurants et créateurs d'emplois.*

*Ce bilan de l'année 2009 a été obtenu grâce à l'engagement des agents de l'État. Je tiens à les remercier pour **leur implication dans la mise en œuvre des réformes, pour les actions menées en direction des élus et des administrés, dans un climat de confiance.***

L'année 2010 marquera une nouvelle étape, fondamentale pour l'État, avec une nouvelle organisation, simplifiée, plus lisible, plus cohérente et au final plus efficace au service des ariégeois.

Jacques BILLANT

Préfet de l'Ariège

SOMMAIRE

I. L'ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE

1. L'accès au logement	3
2. L'accès à l'emploi et à la formation	4
3. Le renforcement de l'égalité des chances	6
4. Les services hospitaliers	9

II. L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

1. La sécurité publique	10
2. La sécurité civile	13
3. La sécurité routière	14
4. La sécurité sanitaire, alimentaire et la sécurité des consommateurs	15

III. L'ÉTAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. L'accompagnement des mutations économiques et du développement territorial	17
2. Plan de relance en Ariège	19
3. L'environnement et l'aménagement de l'espace	20
4. Le soutien à l'activité agricole et forestière	22
5. La valorisation du patrimoine culturel et sportif	23

IV. L'ÉTAT QUI S'ADAPTE ET SE MODERNISE

1. La révision générale des politiques publiques	26
2. La mutualisation des moyens	28
3. L'administration électronique	28
4. La nouvelle gestion publique	30

V. CHIFFRES CLÉS

Délivrance des titres	32
Contrôle de légalité	32

VI. TABLEAUX

Effectifs et masse salariale	33
Répartition des crédits par mission	34
Répartition des crédits par nature	35
Recettes perçues par l'État, pour l'État et pour les collectivités territoriales	36

I. L'ÉTAT GARANT DE LA COHÉSION SOCIALE

1. L'accès au logement

La direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DDASS) et la direction départementale de l'équipement et de l'agriculture (DDEA) ont toujours été engagées au service de l'habitat, de son développement et de sa réhabilitation.

- ▶ **Le marché locatif s'est détendu** en 2009 avec une **baisse des loyers en Ariège**, en particulier sur le secteur de Pamiers. Le territoire concerné par le schéma de cohérence territoriale (*SCOT - document d'urbanisme fixant les orientations fondamentales de l'organisation du territoire*) de la vallée de l'Ariège reste cependant le plus tendu du département. Le secteur de Saint-Girons est également relativement tendu du fait de la faiblesse du parc locatif social au regard de la précarité de la population en place. Les secteurs de Mirepoix et de la Haute-Ariège sont pénalisés au niveau du logement du fait de la concurrence des résidences secondaires et du logement touristique.
- ▶ **Le marché de la construction** : en 2009, le nombre de logements autorisés a continué à baisser pour atteindre un niveau inférieur à celui de 2002, conséquence de la crise économique.

La demande reste forte en matière de logement très social. Dans ce domaine, les secteurs de Pamiers et du Couserans sont très tendus. C'est là que l'on dénombre le plus de précarité.

Compte tenu, d'une part, du fort taux de précarité et d'autre part, des forts taux d'insalubrité, la création de logements sociaux, voire très sociaux, ainsi que la lutte contre l'insalubrité constituent des enjeux importants pour l'Ariège.

Par ailleurs, on dénombre un fort taux de logements vacants en Ariège. La réhabilitation des logements existants avant la construction neuve constitue un axe fort à mettre en œuvre dans le département, contribuant au développement durable.

La réhabilitation des logements des propriétaires occupants (rénovation énergétique, maintien à domicile des personnes âgées et adaptation au handicap) représente également un enjeu pour le département.

Points d'actualité

Mise en œuvre de la loi «handicap» :

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

En 2009, dans le cadre de cette mission, la DDEA a mené les actions suivantes :

- ▶ Information des professionnels et des porteurs de projets en amont des demandes d'autorisations de construire ou d'aménager (186 conseils ou avis prodigués),
- ▶ Information des organisations professionnelles en liaison avec le Centre d'Études Techniques de l'Équipement du Sud-Ouest (CETE),
- ▶ Formation en interne par le CETE des agents chargés de l'élaboration des plans d'accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE),
- ▶ Dans le cadre de l'animation des commissions intercommunales d'accessibilité : une information a été diffusée aux collectivités locales relatives aux obligations en matière de diagnostics des établissements recevant du public (ERP) et à la constitution des com-

missions, en rappelant leur rôle et leurs attributions,

- ▶ Recensement des obligations en matière d'accessibilité : voirie privée (lotissements),
- ▶ Avis de la DDEA sur la prise en compte de l'accessibilité lors de la rénovation des logements sociaux.

Le plan départemental d'actions pour le logement des personnes défavorisées - PDALPD

L'étude co-pilotée par l'État et le Conseil général avec l'assistance du cabinet PLACE a permis de mettre en lumière la montée de la précarité de la population ariégeoise et ses conséquences sur les difficultés à se loger.

Pour tenir compte de ce bilan et des évolutions législatives et réglementaires qui appellent à une mobilisation collective autour du droit au logement, trois axes opérationnels détaillés en actions prioritaires ont été proposés :

- Développer l'offre accessible aux ménages défavorisés,
- Favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes défavorisées,
- Renforcer le pilotage, l'animation et l'observation du plan.

Ce projet de PDALPD sera présenté au comité de pilotage du plan au printemps 2010 et devrait être adopté en 2010.

2. L'accès à l'emploi et à la formation

Le département de l'Ariège n'a pas été épargné par la crise économique et financière qui a touché la France à partir du second semestre de l'année 2008.

La structure du tissu économique ariégeois, caractérisé par une forte présence du secteur industriel (26 % de la population active), a exposé l'économie et l'emploi départementaux aux conséquences de la crise, financière d'abord (limitation des lignes de crédit, perte de soutiens bancaires), puis économique avec le ralentissement d'activité qui a suivi.

Tendances / chiffres clés

Le chômage

Resté sous la barre des 9 % au dernier semestre 2008 (8,8 %), celui-ci est reparti à la hausse à partir du début 2009, pour s'établir au troisième trimestre 2009 à 11,1 %. Le chômage a concerné plus lourdement les hommes, particulièrement représentés dans le secteur industriel. Les jeunes au chômage ont également vu leur nombre croître régulièrement au cours de l'année.

Les motifs d'entrée dans le chômage ont été principalement les fins de Contrats à Durée Déterminée ou de missions d'intérim, illustrant par là les pratiques des entreprises qui se sont adaptées à la crise par un arrêt des contrats précaires avant de recourir au chômage partiel ou de prononcer des licenciements pour motif économique.

LES MESURES DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

Mesures préventives

La GPEC, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, conduit à définir des actions destinées à améliorer l'employabilité des salariés dans le cadre de la stratégie des entreprises. Dans ce cadre, en 2009, l'Union Patronale Midi-Pyrénées a été soutenue pour conduire des actions en entreprises en vue d'améliorer l'emploi des seniors et de renforcer l'égalité professionnelle entre hommes et femmes.

Le dispositif de chômage partiel a été fortement sollicité à partir de la fin de l'année 2008 et tout au long de l'année 2009. Le nombre d'heures autorisées a ainsi été multiplié par 10 par rapport à 2009.

En complément à l'allocation spécifique de chômage partiel, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été particulièrement mobilisé dans le département grâce notamment à une convention cadre départementale conclue entre l'Union Patronale Ariège Pyrénées et la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (DDTEFP).

Les effectifs salariés

À la fin de l'année 2009, les estimations réalisées par Pôle Emploi pour le département de l'Ariège ont fait apparaître un nombre de salariés total pour l'ensemble des secteurs d'activité de 25 648 personnes, en baisse de près de 5 % par rapport à 2008.

Il est important de relever la chute de l'emploi intérimaire : le nombre de contrats conclus a été inférieur de plus de 40 % au cours de l'année 2009 par rapport à son niveau de 2008. Cette chute a correspondu à 500 emplois Équivalent Temps Plein (ETP) en moins.



© Tous droits réservés

Mesures de reclassement des salariés licenciés pour motif économique

En 2009, la DDTEFP a traité trois Plans de Sauvegarde de l'Emploi, en réponse aux fermetures des entreprises « Roudière », « Mirabeau » et « Avelana ».

Deux cellules de reclassement ont été mises en place :

- ▶ Une cellule interentreprises et interprofessionnelle animée successivement par deux cabinets spécialisés (« SODIE » et « RH PARTNERS ») pour le bassin d'emploi de Lavelanet,
- ▶ Une autre cellule de reclassement animée par le cabinet (SODIE) a été mise en place afin de rechercher des solutions de reclassement pour les salariés licenciés de l'entreprise « MEYLAN 60 » dans le Couserans.

Au terme de leur mission, les cellules ont reclassé 65 % des salariés licenciés dans un contexte rendu encore plus difficile du fait de la crise économique.

Les conventions de reclassement personnalisé (CRP), gérées par Pôle Emploi, ont été bien mobilisées. À la fin novembre 2009, 373 dossiers ont été traités ; 40,2 % des bénéficiaires ont connu une sortie positive du dispositif après 8 mois de prise en charge.

Les conventions d'allocations temporaires dégressives (ATD) permettent de compenser la perte de salaire subie par un salarié licencié pour motif économique et reclassé dans un emploi moins bien rémunéré. Au titre de 2009, six conventions ATD ont été signées en Ariège au bénéfice de 157 salariés adhérents potentiels.

LES MESURES DE SOUTIEN DE L'EMPLOI

La Direction départementale du travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle pilote la mise en œuvre du plan de cohésion sociale visant l'accès et le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi les plus fragiles et le maintien dans l'emploi des salariés les plus vulnérables de par leur faible niveau de qualification. Elle coordonne les actions conduites et gérées par les partenaires du Service Public pour l'Emploi départemental et en premier lieu Pôle Emploi, la Mission Locale pour les jeunes et Cap Emploi pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.

L'insertion professionnelle des jeunes

Le contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) propose aux jeunes les plus éloignés de l'emploi un accompagnement individualisé afin de construire et mener à bien un parcours d'accès à l'emploi durable. À la fin de l'année 2009, la Mission Locale a accompagné 448 jeunes (137 % de l'objectif) dont 205 jeunes en accompagnement renforcé, soit 110 % de l'objectif.



© Tous droits réservés

L'insertion des chômeurs de longue durée et des publics en difficulté ou menacés d'exclusion sociale et professionnelle

Les instruments de cette politique constitués du Contrat Initiative Emploi - CIE (secteur marchand), du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi - CAE et du Contrat d'Avenir (les deux en secteur non marchand), favorisent l'accès ou le retour au marché du travail des publics qui en sont le plus éloignés.

Face au ralentissement de l'activité économique, les moyens programmés en fin d'année 2008 et au cours de l'exercice 2009 ont été considérablement augmentés. Globalement, le volume de CAE disponibles a été multiplié par deux, ceux du CIE par 1,5.

346 CIE ont été réalisés en 2009 en Ariège, soit 8,3 % du total régional et globalement 2 fois le volume réalisé l'an passé.

Le nombre de CAE conclu est passé de **347 en 2008 à 862 en 2009**. Le taux unique d'aide de l'État porté à 90 %, ainsi que la forte promotion et mobilisation des prescripteurs sur ce contrat expliquent ce résultat.

Les CAE sont majoritairement conclus dans le secteur associatif et dans les Établissements Publics Locaux d'Enseignement, pour une durée moyenne de 8,15 mois, la moitié des conventions ayant une durée de 6 mois.

L'Allocation Personnalisée de Retour à l'Emploi (APRE) financée par le Fonds National des Solidarités Actives a pour objet d'encourager et favoriser la prise d'activité des personnes bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Ce dispositif a été opérationnel en octobre 2009 dans le département. À la fin de l'année 2009, 36 demandes ont été instruites pour un montant total de 27 729 € ; le délai de réponse moyen de 8,7 jours doit être amélioré.

L'insertion par l'économique

La réforme de l'insertion par l'activité économique de 2008 a conduit à mettre en œuvre en 2009 de nouvelles modalités de conventionnement basées sur une concertation avec les structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) autour d'objectifs d'activité, d'une part, et d'objectifs de résultats, d'autre part, dans le cadre d'un dialogue de gestion entre chaque SIAE et la DDTEFP.

Au total 19 structures ont été conventionnées en 2009 par la commission départementale de l'emploi et de l'insertion par l'activité économique (4 entreprises d'insertion, 4 associations intermédiaires et 11 ateliers et chantiers d'insertion).

En 2009, 518 personnes sont sorties de structures de l'insertion par l'activité économique, parmi lesquelles **299 ont accédé à un emploi ou à une formation qualifiante (soit 57,7 %) dont 125 qui ont accédé à un emploi durable (24,1 %).**

Points d'actualité

Les Emplois de services aux Personnes

Les Organismes Agréés Services à la Personne (OASP) sont en nette augmentation en 2009 : 10 nouveaux agréments ont été accordés durant l'année. L'Ariège compte ainsi **34 OASP au 31 décembre 2009**, contre 24 au 31 décembre 2008 parmi lesquels on compte 13 associations et 21 entreprises privées.

L'emploi salarié dans le secteur a connu une légère baisse (- 3 %) et s'établit au 31 décembre 2009 à **1 385 salariés**, représentant 623 ETP, dont un tiers relèvent de l'activité mandataire et deux tiers de l'activité à titre de prestataires.

La durée hebdomadaire de travail des intervenants salariés du secteur est de 16,3 heures (17 heures au niveau national).

3. Le renforcement de l'égalité des chances

Tendances / chiffres clés

Éducation nationale

Le département de l'Ariège compte environ 23 000 élèves encadrés par 2 600 personnes rémunérées sur le budget de l'État pour un montant de **117 242 587 euros** en 2009.

L'enseignement y est dispensé dans **177 écoles** réparties dans 136 communes et dans 26 établissements du second degré (15 collèges, 4 lycées d'enseignement général et technologique, 6 lycées professionnels et un établissement régional d'enseignement adapté), l'offre de formation allant de l'école maternelle au brevet de technicien supérieur.

L'éducation nationale contribue au renforcement de l'égalité des chances.

- ▶ **Par la mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences** qui, après l'école primaire, s'étend au collège. Inscrit dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, au service de la formation des élèves, le socle commun constitue un outil majeur de la régulation des activités d'enseignement et d'éducation des personnels, mais aussi de la dynamique d'apprentissage des élèves. Il constitue un puissant levier de la nécessaire amélioration des pratiques d'évaluation des acquis des élèves et d'accompagnement personnalisé de chacun d'entre eux.

Le travail d'équipe des personnels et la sortie d'une logique trop exclusivement disciplinaire font égale-

Le dispositif NACRE

Le nouveau dispositif d'Aide à la Création et la Reprise d'Entreprise pour les chômeurs et les bénéficiaires de minima sociaux a accueilli **76 porteurs de projet** bénéficiaires de prestations d'accompagnement qui ont conduit **80 % d'entre eux à une création effective** ; parmi les personnes accompagnées on compte 23 femmes (30 %), 55 sont des demandeurs d'emploi, 17 sont des bénéficiaires de minima sociaux, 6 ont moins de 26 ans et 3 sont âgés de plus de 50 ans.



ment partie des effets attendus de la mise en œuvre du socle commun,

- ▶ **Par l'amélioration de la scolarisation des élèves handicapés.** Une troisième unité pédagogique d'intégration a ouvert, ainsi qu'une dixième classe d'intégration scolaire. Au total, sur prescription de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPSH), 542 élèves sont scolarisés en Ariège (315 au niveau primaire et 227 dans le second degré) et bénéficient d'un accompagnement par 150 personnes,
- ▶ **Par la poursuite de stages de remise à niveau** pendant les congés scolaires pour les élèves de CM1 et CM2 et de stages d'anglais au lycée,
- ▶ **Par l'optimisation des internats d'excellence** destinés aux collégiens et aux lycéens de l'éducation prioritaire et sur un plan plus général, aussi à ceux qui souffriraient dans leur environnement de situations difficiles compromettant leurs chances de réussite,

- ▶ **Par la prévention du « décrochage scolaire ».** Les chefs d'établissement ont été invités à mettre en place des mesures internes de prévention, d'accompagnement individualisé et de repérage des élèves concernés,
- ▶ **Par la lutte contre l'absentéisme.** Celui-ci, quand il s'installe, peut conduire au décrochage scolaire et au risque d'échec. Six médiateurs de réussite scolaire ont été attribués au département. Ils participent activement à la prévention de l'absentéisme. Leur action s'exerce sous la supervision des conseillers principaux d'éducation et en liaison étroite avec les assistants de service social,
- ▶ **Par l'utilisation des évaluations nationales** pour les élèves de CE1 et de CM2 qui offrent de nouveaux outils pour faire la classe et permettent aux maîtres de mieux analyser les difficultés qu'éprouvent certains élèves dans leurs apprentissages et de leur apporter l'aide la mieux adaptée,
- ▶ **Par la création de classes à horaire aménagé** dans le domaine artistique et culturel : deux classes de ce type, option musique, ont ouvert à Pamiers, l'une dans une école, l'autre en collège. Elles fonctionnent en lien avec l'école de musique de Pamiers.

Direction départementale de la jeunesse et des sports

L'accès au sport pour les personnes en situation de handicap

L'accès à la pratique sportive pour le plus grand nombre est une priorité affichée du ministère de la santé et des sports. Parmi les publics particulièrement ciblés, les personnes en situation de handicap n'ont pas encore suffisamment de possibilités pour pratiquer des activités sportives. La direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège s'est efforcée, avec le soutien de nombreux partenaires, tels le mouvement sportif et les collectivités territoriales, de développer l'offre de pratique, tout en adaptant cette offre à la demande des usagers.

▶ Création du comité départemental de sport adapté

La plus grande avancée de la saison 2008/2009 a été l'offre de pratique pour les personnes en situation de handicap mental et psychique. La création d'un comité départemental du sport adapté, ainsi que la création de quatre associations affiliées à la fédération française du sport adapté (FFSA) ont permis aux pensionnaires de 17 établissements spécialisés de pratiquer un grand nombre d'activités sportives lors des 15 rencontres organisées pendant la saison 2008/2009.



© Tous droits réservés

Depuis le début, la direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège accompagne, aide financièrement ce projet et souhaite accentuer son soutien pour la saison prochaine. 29 rencontres sont déjà prévues dont quelques-unes seront organisées par des associations valides.

▶ Le soutien aux actions du comité Handisport

L'objectif du comité départemental handisport est d'ouvrir des sections handisport au sein de clubs valides. La direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège a soutenu les actions du comité, notamment l'organisation de journées découverte de sports de nature ainsi que les championnats de France de biathlon et de ski de fond handisport qui se sont déroulés en mars 2009 sur le plateau de Beille.

Les projets éducatifs locaux

Une quinzaine de projets éducatifs locaux (dont 12 en contrat éducatif local -CEL-) offrant une articulation efficace entre les différents temps de l'enfant et du jeune (scolaire, péri et extrascolaire) ont été renouvelés en 2009 ou font l'objet d'un renouvellement triennal de la part du comité technique des politiques éducatives locales. Ce comité technique, comprenant plusieurs institutions — inspection académique, direction départementale de la jeunesse et des sports, Conseil général et caisse d'allocations familiales, ainsi que des représentants des fédérations de jeunesse et d'éducation populaire — a pour objectif d'harmoniser les dispositifs et de créer des outils d'évaluation appropriés. En outre, en lien avec les travaux du comité technique, la direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège a participé à la création et au financement de la mission Territoires Éducatifs, qui a organisé plusieurs rencontres entre élus, institutions et animateurs professionnels sur le thème des politiques enfance-jeunesse.

En lien avec la prévention de la délinquance, le dispositif « Ville Vie Vacances » s'appuie sur les structures jeunesse des territoires signataires des contrats locaux de prévention de la délinquance : dans le cadre de ces contrats, un accompagnement méthodologique est mis en place, en lien avec la mission d'observation de la délinquance de l'agglomération toulousaine. Les représentants des 4 territoires concernés : Foix, Saint-Girons, Lavelanet, Pamiers participent à cette concertation.

L'accompagnement éducatif

Cette action se déroule en collaboration avec l'éducation nationale et concerne, pour la direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège, la pratique sportive dans les collèges de 16 h à 18 h, sous la responsabilité d'un éducateur sportif diplômé d'État.

L'aide du centre national pour le développement du sport (CNDS) pour cette action représente un montant de 44 000 € pour l'année scolaire 2008/2009.

Préfecture

La Préfecture assure l'instruction des demandes de naturalisation. Il est à noter à cet égard une baisse modérée des acquisitions de la nationalité française en 2009 : 102 dossiers ont été menés à leur terme. 35 dossiers de naturalisation par mariage ont été instruits par ailleurs au tribunal d'instance.



Points d'actualité

Le 1er Régiment de Chasseurs Parachutistes a organisé en 2009 37 sessions « Journées d'Appel de Préparation à la Défense » au profit de 1 406 jeunes et 3 stages au profit de 36 collégiens. 23 réservistes sont des acteurs du monde du travail ou encore de différentes associations.

La PJJ a participé activement à l'élaboration du prochain schéma Départemental Conjoint de Protection de l'Enfance, outil de coordination de l'ensemble des missions et actions portées en faveur de l'enfance, devant être signé en 2010.

Par ailleurs, la PJJ est restée impliquée dans le partenariat avec l'éducation nationale au sein du dispositif relais (Les dispositifs relais, classes et ateliers, permettent un accueil temporaire adapté de collégiens en risque de marginalisation scolaire. Ils ont pour objectif de favoriser la rescolarisation et la resocialisation de ces élèves. Ils reposent sur l'acceptation des jeunes et de leurs familles, souvent formalisée dans un contrat). Ce service est intervenu directement dans les différentes sessions de l'Atelier relais mis en place au Collège de Foix.

L'exposition « 10/18 - questions de justice », qui a pour but de sensibiliser les jeunes en milieu scolaire sur leurs droits et leurs devoirs, a connu en 2009 un succès accru.

4. Les services hospitaliers

Les services hospitaliers de l'Ariège, au nombre de cinq, emploient 3 101 agents et représentent un budget de fonctionnement de 158,03 M€.

ÉTAT DES EFFECTIFS DES SERVICES HOSPITALIERS DE L'ARIÈGE POUR L'ANNÉE 2009

Établissements	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Masse salariale (M€)
Centre hospitalier du Val d'Ariège	1 439	1 326,51	42	336	1 103	62,69
Centre hospitalier Ariège Couserans	995	943,47	43	259	736	43,29
Centre hospitalier du Pays d'Olmes	392	372,50	43	60	332	15,07
Hôpital local de Tarascon	149	141,96	42	18	131	4,82
Hôpital local d'Ax-les-Thermes	126	117,28	44	16	110	4,49
TOTAL	3 101	2 901,72	43	689	2 412	130,36

BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE SANTE DE L'ARIÈGE POUR 2009

Établissements	Moyens de services (Millions d'€)
Centre hospitalier du Val d'Ariège	82,88
Centre hospitalier Ariège Couserans	50,98
Centre hospitalier du Pays d'Olmes	17,78
Hôpital local de Tarascon	1,55
Hôpital local d'Ax-les-Thermes	4,84
TOTAL	158,03

II. L'ÉTAT GARANT DE LA SÉCURITÉ ET DU RESPECT DES LOIS ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

1. La sécurité publique

Les services de la gendarmerie et de la police nationale ont en charge la sécurité et la tranquillité publique.

Leur activité principale reste la lutte contre la petite et moyenne délinquance et la sécurité routière, ayant pour corollaire la répression de la délinquance routière.

ANALYSE QUANTITATIVE

La délinquance générale

Pour l'ensemble du département, la délinquance générale (police et gendarmerie) a diminué cette année de **0,57 %** avec 5 219 faits constatés (contre 5 249 en 2008) alors que la tendance était à la hausse depuis 2006.

Au niveau régional, tous les départements ruraux de Midi-Pyrénées connaissent une baisse de la délinquance alors que les départements plus urbains connaissent des évolutions positives.

Au plan national, la tendance est également à la baisse : **-1,04 %**.

En Ariège, la principale hausse concerne les crimes et délits contre les personnes (+167 faits constatés). A contrario, les vols (-53 faits constatés) et les escroqueries et infractions économiques et financières (-62 faits constatés) sont en diminution.

Sur cette période, le taux de criminalité est de 35,68 faits constatés pour 1 000 habitants et place l'Ariège au 75^{ème} rang des départements français (soit 3 places perdues par rapport à 2008 où le département se classait à la 78^{ème} place).



© Tous droits réservés

La délinquance de proximité

Si les vols avec violence sont en forte baisse (-50 %, soit -24 faits constatés), de même que les vols de deux-roues (-36 faits constatés) et les vols d'automobiles (-28 faits constatés), les cambriolages connaissent encore une légère hausse (+10 faits constatés), ainsi que les vols à main armée où toutefois le nombre de faits est peu significatif (+3 faits constatés). Ces vols à main armée ont d'ailleurs pour la plupart été élucidés.

Au niveau régional, la délinquance de proximité est quasiment stable par rapport à 2008 et la majorité des départements de Midi-Pyrénées affiche une tendance à la baisse de cet indicateur, l'Ariège étant le département où la diminution est la plus importante.

Au niveau national, la délinquance de proximité recule de **-1,43 %**.

S'agissant des atteintes volontaires à l'intégrité physique, le département enregistre une hausse de 134 faits constatés soit **+27,57 %**.

Cet indicateur comprend :

- les violences physiques non crapuleuses : +73 faits (20,86 %),
- les violences physiques crapuleuses : -19 faits (35,19 %),
- les violences sexuelles : +32 faits (+110,34 %),
- les menaces de violences : +48 faits (+90,57 %).

Au niveau national, les atteintes volontaires à l'intégrité physique sont aussi en augmentation : **+2,76 %**.

L'activité des services

Le taux d'élucidation (faits élucidés sur les faits constatés) mesure directement l'efficacité de l'action des services de police et de gendarmerie. Un crime ou délit élucidé, signifie une victime rétablie dans ses droits.

Pour 2009, le taux d'élucidation dans le département est de 50,66 % (contre 48,12 % en 2008) en augmentation tant en zone police qu'en zone gendarmerie. Cela signifie que la moitié des faits constatés sont élucidés en Ariège contre un tiers en Midi-Pyrénées et 37,70 % au plan national.

En matière de délinquance de proximité, le taux d'élucidation en Ariège est également élevé : 24,92 % contre 23,41 % en 2008.

ANALYSE QUALITATIVE

Malgré un début d'année 2009 difficile où la délinquance générale, sur les huit premiers mois de l'année, affichait une hausse de 4,35 %, **2009 restera, après quatre ans de hausse en continu, la première année de baisse de la délinquance en Ariège.**

Mise en place d'un plan d'action

Ces bons résultats résultent d'une volonté collective d'infléchir cette tendance à la hausse. Ainsi, à partir d'un diagnostic détaillé des indicateurs de la délinquance, un **plan d'action de lutte contre la délinquance a été mis en place le 21 septembre 2009**, cosigné par le Préfet et le Procureur de la République, avec comme objectif prioritaire la diminution de la délinquance de proximité et notamment des cambriolages qui fin août étaient en hausse de 11,08 %.

Ce Plan d'action comprenait à la fois des mesures **préventives** comme les opérations tranquillité absence ou encore la mise en place de référents sûreté au sein des services de police et gendarmerie mais aussi **opérationnelles**, parmi lesquelles la **création de la cellule anti-cambriolage (CAC)** dont l'installation a eu lieu le 28 septembre dernier. Son action s'est concrétisée en décembre par une belle procédure conjointe police/gendarmerie pour vols et recels qui a permis la mise hors d'état de nuire d'une équipe de six délinquants et la saisie d'un important lot de marchandises volées.

De même, une brigade départementale de surveillance de nuit a été créée dont l'action a conduit à l'interpellation de plusieurs individus à Pamiers.

Citons enfin la mise en place d'une **brigade de protection de la famille** au sein des services de police pour les circonscriptions de Foix et Pamiers afin de traiter toutes les procédures en matière de violences au sein de la cellule familiale et centraliser l'ensemble des plaintes recueillies.

Les résultats obtenus

La mise en œuvre de ce plan a permis sur le dernier trimestre 2009 une baisse de la délinquance de proximité de 21 % (-115 faits constatés) dont 39 cambriolages de moins (-23,21 %) sur la période.

On constate d'ailleurs qu'à l'exception des vols à main armée (2 au lieu d'1 au dernier trimestre), tous les indicateurs de la délinquance de proximité affichent également une baisse significative.

Les mesures mises en œuvre dans le cadre du plan d'action ont permis un retournement de la tendance à la hausse à la fois de la Délinquance Générale (DG) et de la Délinquance de Proximité (DP) ; il conviendra de consolider ces bons résultats en 2010.

PRÉVENTION

La Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) de l'Ariège trouve toute sa place dans le Plan départemental de Prévention de la Délinquance - Objectif 3 : lutter contre la délinquance des mineurs et en particulier dans le sous objectif 3-4 : le suivi des mineurs délinquants.

La bonne coordination des acteurs de la Justice : juge des Enfants, parquet des mineurs et Service Territorial éducatif de Milieu Ouvert de la PJJ **ont permis en 2009 d'apporter une réponse pénale adaptée à tous les mineurs présentés à la juridiction. Les délais de traitement très courts du cabinet du juge des enfants, alliés à un audientement des dossiers qui tient compte des faits poursuivis et de la situation individuelle des jeunes, ont permis l'exercice de 213 mesures pénales au cours de l'année 2009. Malgré l'accroissement de l'activité, la PJJ n'a pas eu de mesures en attente.**

Le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance dont la version 2010-2012 sera arrêtée dans le courant du **1^{er} trimestre 2010 se décline dans les quatre rencontres interprofessionnelles de service public de Foix, Pamiers, Lavelanet et Saint-Girons.**



© Tous droits réservés

LA VIDÉO-PROTECTION

Au sein de la préfecture

Un dispositif de vidéo-protection a été mis en place à la Préfecture à la suite des conclusions d'un rapport d'audit, diligenté par le ministère de l'Intérieur en avril 2009 et pour lequel la préfecture a obtenu une enveloppe de crédits de 180 000 €. Ce dispositif répond aux objectifs suivants :

- sécurité des personnes,
- prévention des atteintes aux biens,
- protection des bâtiments publics.

Les images sont visionnées depuis le bureau du standard « régie vidéo » et raccordées au commissariat de police de Foix. Le public a été informé de ces installations par la mise en place d'une signalétique appropriée.

Le dispositif a été autorisé par arrêté préfectoral du 15 octobre 2009 après avis de la commission de vidéo surveillance réunie le 5 octobre 2009.

Dans les communes

L'installation de la vidéo-protection constitue un outil dont l'efficacité a été prouvée pour lutter contre les phénomènes de délinquance et dont chaque Préfet doit assurer la promotion auprès des communes de son département, notamment celles en charge d'un conseil local de la sécurité et de la prévention de la délinquance (CLSPD). L'objectif du Gouvernement est de tripler le nombre de caméras sur la voie publique au plan national d'ici 2011. Ainsi, la vidéo-protection fait l'objet d'un financement prioritaire sur l'enveloppe de crédits déléguée au préfet de département au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

En 2009, seule la commune de Pamiers s'est dotée d'un système de vidéo-protection et a bénéficié d'une subvention de 9 600 € pour le raccordement du dispositif au commissariat de Pamiers.

Jeunesse et sports

La direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) de l'Ariège a poursuivi en 2009 ses missions d'enregistrement et de contrôle, dans le domaine, tant de la protection des mineurs (séjours de vacances), que de celle des pratiquants sportifs (contrôle des éducateurs et des établissements sportifs).

En matière de déclarations d'accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs (ACCEM), 329 séjours de vacances ont été déclarés auprès des services de la DDJS, dont 36 séjours de scoutisme. On dénombre 559 déclarations d'accueils d'enfants et de jeunes dans le département, correspondant à 136 organismes déclarés à l'année.

85 contrôles ont été effectués sur ces structures, soit 20 % de plus que l'année précédente. Ces visites et contrôles portent sur la vérification des qualifications de l'encadrement, des locaux d'accueil et du respect des normes d'encadrement, mais aussi sur la qualité du projet éducatif et du projet pédagogique.

En complément à ces actions de contrôle, a été initiée à l'automne dernier, une série de réunions par territoires, permettant d'accompagner les responsables de structures d'accueil de loisirs, de les informer et de mettre à leur disposition les ressources techniques et pédagogiques nécessaires, en vue de la rédaction d'une charte de qualité.

Concernant le contrôle des établissements d'activités physiques et sportives (APS) et des éducateurs sportifs, le personnel de la direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège a visité 33 établissements (sur un nombre global de 179 établissements sportifs déclarés).

En 2009, les services de la direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège ont instruit, en partenariat avec le service Règlementation de la Préfecture, 99 dossiers de déclaration de manifestations sportives sur la voie publique, dont 84 sur des manifestations non motorisées, et 15 relatives à des épreuves de sports mécaniques.

Points d'actualité

Le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) de l'Ariège est un service déconcentré de l'administration pénitentiaire, appartenant au ministère de la Justice et des Libertés.

Situé à l'échelon départemental, le SPIP est placé sous

l'autorité du directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse. Le service intervient sur tout le département de l'Ariège et effectue des permanences délocalisées au sein des quatre pays (Tarascon, Saint-Girons, Pamiers, Lavelanet).

Le SPIP exerce une mission de prévention de la récidive, notamment en *permettant aux personnes placées sous main de justice l'accès aux dispositifs de droit commun*.

- ▶ *En milieu fermé*, le SPIP intervient afin « **d'éviter les effets désocialisants de l'incarcération** » en travaillant au maintien des liens familiaux et à la préparation de la sortie des personnes incarcérées,
- ▶ *En milieu ouvert*, le SPIP exerce un mandat de contrôle des obligations prononcées par les juridictions et **d'aide à l'insertion**.

Par ailleurs, de nombreuses enquêtes préalables à un aménagement de peine et en particulier des enquêtes de faisabilité pour les placements sous surveillance électronique sont effectuées par l'équipe des conseillers d'insertion et de probation.

2. La sécurité civile

Service départemental d'incendie et de secours

En 2009, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Ariège a réalisé 10 966 missions de secours (17 % incendie, 60 % secours à personnes, 8 % accidents de la circulation, 15 % opérations diverses) pour un total de 106 184 heures d'intervention.

Dans le cadre du contrôle des établissements recevant du public, le service a assuré 154 visites et réalisé l'étude de 203 dossiers présentés dans les 62 réunions de commissions de sécurité.

Le SDIS a assuré en 2009 une implication très forte dans la mise en œuvre du nouveau dispositif de défense des forêts contre l'incendie.

Création d'une cellule « brûlage dirigé » : sur proposition de la DDEA et du SDIS, le préfet a signé le 2 décembre 2009 un arrêté réglementant l'emploi du feu dans les espaces naturels combustibles. Cet arrêté crée notamment une cellule « brûlage dirigé », animée par l'Office national des forêts (ONF) et regroupant la DDEA, le SDIS, la Chambre d'agriculture, le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) et la fédération pastorale. Cette cellule est chargée, d'une part, de l'instruction des demandes d'emploi du feu et, d'autre part, de la réalisation de chantiers de brûlage dirigé à vocation soit pastorale, soit de défense contre les incendies de forêt, soit environnementale.

Le service suivait 612 mesures de milieu ouvert au 31 décembre 2009 dont 472 sursis avec mise à l'épreuve, 56 peines de Travail d'intérêt général (TIG), 60 sursis TIG et 24 Libération conditionnelle à compétence juge de l'application des peines.

Le SPIP veille par ailleurs à faciliter la resocialisation des personnes prises en charge et leur permettre ainsi l'accès aux différentes politiques publiques (santé, culture, emploi...) avec le concours des autres services de l'État, des collectivités territoriales ainsi que des organismes privés.



© Tous droits réservés

3. La sécurité routière

Tendances / chiffres clés

La lutte contre l'insécurité routière constitue une priorité pour l'Ariège département particulièrement accidentogène.

Après une année 2008 qui avait vu les chiffres de l'accidentologie baisser de manière conséquente, l'année 2009 présente une **situation contrastée et fragile** :

- +8 % d'accidents corporels (110 au lieu de 102),
- -2 % de blessés (140 au lieu de 143),
- -31 % de tués (9 au lieu de 13).



© Tous droits réservés

Dans le département, les autres tendances lourdes mises en évidence dans le cadre de la préparation du **Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière 2010**, à partir des données de la période 2004-2008, sont les suivantes :

- ▶ les tranches de population surexposées au risque routier sont les « 15-24 ans » et les « + de 65 ans ». Il est néanmoins constaté l'émergence des « 25-44 ans » dans cette catégorie par rapport aux périodes précédentes,
- ▶ le véhicule le plus impliqué dans les accidents est la voiture particulière (66 %) devant les deux-roues motorisés (18 %) et les piétons (12 %) ; les 2 roues sont largement surreprésentées,
- ▶ les accidents mortels liés à la consommation excessive d'alcool ont diminué (passant de 36 % à 26 %).

Prévention

En 2009, des actions importantes ont été menées en direction de nouveaux publics : Dans le milieu professionnel, une des entreprises les plus importantes du département (« **Talcs de Luzenac** ») a sollicité les associations et les intervenants départementaux de sécurité routière pour réaliser **deux journées de sensibilisation pour près de 300 salariés à Luzenac**. Une autre entreprise « **Société comptoir électrique** » de près de 70 salariés a également organisé une sensibilisation

RALLYE VÉLO

Un rallye vélo a été organisé à Pamiers, le 19 septembre 2009 dans le cadre de la semaine de la Mobilité Durable et de la Sécurité Routière. Ce projet piloté par la DDEA, a regroupé une quarantaine de bénévoles, les associations vélo (notamment vél'Ariège), la mairie de Pamiers et la police nationale.

Le but du rallye était de sensibiliser le public à l'utilisation du vélo en ville pour les petits trajets (domicile-travail, achats de proximité) en remplacement de la voiture. La journée a également permis l'échange de réflexions autour de la sécurité routière.

La journée a rassemblé environ 150 participants avec une remise des prix (dont 4 vélos) en présence du Préfet, du DDEA et d'élus de la mairie de Pamiers.

dans un secteur du département peu habitué à voir des opérations de sécurité routière (Lézat sur Lèze).

La Commission consultative des usagers pour la signalisation routière a été mise en place le 11 juillet 2008 par **le préfet de l'Ariège. Huit demandes ont été traitées en 2009.**

Lutte contre l'alcool au volant

La préfecture, en partenariat avec la Prévention Routière a conclu une **convention avec l'ordre des pharmaciens et le syndicat des pharmaciens de l'Ariège pour mettre en vente dans les officines du département des éthylotests à prix réduit (0,2 €), considérant que les pharmaciens, de par leur proximité et leur rôle conseil, sont des relais importants de prévention.**

Des opérations importantes et dont l'efficacité avait déjà été prouvée ont été renouvelées envers d'autres publics : usagers de deux-roues motorisés (stage de perfectionnement, sensibilisation des jeunes, relais « virolos »...), des enfants (rallye piéton à Foix (320 élèves), piste d'éducation routière (3 300 élèves)), des collégiens et lycéens ainsi que des séniors.

Enfin, 2009 a vu aboutir les réflexions sur le **Document Général d'Orientation** (DGO - 2008/2012, *document de référence pour la politique locale de sécurité routière*) qui a été cosigné le 15 octobre avec le Président du Conseil général de l'Ariège.

4. La sécurité sanitaire, alimentaire et la sécurité des consommateurs

Tendances / chiffres clés

Sécurité alimentaire

Au titre de la sécurité alimentaire, **894 actions de contrôles ont été réalisées dans 216 établissements**, principalement dans les établissements de remise directe aux consommateurs (grandes et moyennes surfaces, restaurants, boulangeries, poissonneries...). Une coordination et une répartition des secteurs ont été faites entre la Direction départementale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DDCCRF) et la direction départementale des services vétérinaires (DDSV) dans le cadre de la mission interministérielle de sécurité sanitaire des aliments (MISSA).

La programmation est basée sur une **analyse préalable de risques (nature de l'activité, antécédents de l'entreprise)**. **157 prélèvements ont été réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de divers plans de contrôles ou de surveillance communautaires** (pesticides fruits et légumes, contamination radioactive, listeria, etc.).

Des anomalies plus ou moins importantes ont été constatées dans 10,6 % des établissements, allant de la fermeture administrative d'une pâtisserie à un procès verbal à l'encontre d'une grande surface pour pratique interdite de « remballage ».



Sécurité sanitaire, gestion de la pandémie grippale

La gestion de la pandémie grippale a été une des principales actions des services de l'État de juin 2009 à fin janvier 2010. Plusieurs actions ont été mises en place :

Les plans de continuité d'activité : Depuis le risque de pandémie lié à la grippe H5N1 (grippe aviaire) en 2006, l'ensemble des maires du département, le président du Conseil général, les services déconcentrés de l'État ainsi

que les grands opérateurs ont été plusieurs fois destinataires de courriers leur demandant de préparer les plans de continuité des services.

En juin 2009, ils ont à nouveau été saisis pour actualiser leur plan de continuité d'activité (PCA) et désigner en leur sein un correspondant pandémie grippale. Le PCA des services de la préfecture a été revu et approuvé le 18 octobre 2009.

Stockage et distribution des masques : Une plate-forme départementale (l'entreprise « Denjean » à Mazères) a été choisie pour recevoir les masques de la plate-forme zonale, située à Toulouse. À partir de cette plate-forme départementale, les masques ont été acheminés par transporteur sur six sites locaux qui ont placé les masques à disposition des professionnels de santé : mairies de Saverdun, Pamiers, Montgailhard, Lavelanet, hôpital d'Ax les Thermes et Écho Santé à Saint-Girons.

Les établissements scolaires étaient sous surveillance et de nombreuses classes ont été fermées afin de stopper l'épidémie.

Désignation du chef de projet vaccination : Mme Dominique Christian, secrétaire générale de la préfecture, était chef de projet. Une équipe opérationnelle départementale a été constituée. Elle regroupait les services de l'État concernés (Préfecture, DDASS, Inspection académique), les représentants de l'assurance maladie (Caisse primaire d'assurance maladie, Mutualité sociale agricole, Sections locales interministérielles, Régime social des indépendants), le directeur de la Croix Rouge, le Conseil général, la Protection maternelle infantile (PMI) ainsi que les maires des quatre communes choisies pour être centres de vaccination : Foix, Pamiers, Saint-Girons et Lavelanet. Enfin un comité de pilotage, présidé par Monsieur le Préfet, associait l'ensemble des acteurs concernés par la campagne de vaccination.

Élaboration du plan départemental de vaccination : Quatre centres de vaccination ont été implantés dans le département, localisés dans les agglomérations de Foix, Pamiers, Saint-Girons et Lavelanet. Des chefs de centre ont été désignés. La campagne de vaccination a débuté le **15 octobre 2009. Ces centres ont été armés par des équipes-types** comprenant un médecin, quatre soignants et deux administratifs.

Des bons de vaccination ont été envoyés aux assurés sociaux par la Caisse nationale d'assurance maladie. Ces bons comportaient l'adresse du centre de vaccination et invitaient les bénéficiaires à s'y présenter dans un délai de dix jours. Les médecins militaires et l'embauche de Contrats d'Accompagnement vers l'Emploi (CAE) ont permis d'éviter une pénurie de personnels.

Un **numéro unique** a été mis en place en préfecture afin de renseigner les personnes sur les horaires des centres.

Le 11 janvier 2010, 8 047 personnes du département ont été vaccinées soit 5,50 % de la population de l'Ariège. Le pourcentage à l'échelle nationale est de 8,3 %.

La vaccination par les médecins libéraux a été autorisée à compter du 12 janvier 2010.

Les abattoirs

Les trois abattoirs du département (Lavelanet/Pamiers/Saint-Girons) font l'objet d'un **suivi permanent des services vétérinaires (cinq agents sur chaîne)**.

Des **améliorations de la qualité sanitaire du service ont été constatées en 2009**. Toutefois, la faiblesse des tonnages (272 tonnes pour les abattoirs de Lavelanet, 3 236 pour Pamiers, et 882 pour St Girons) engendre des **équilibres économiques délicats** :

- ▶ passage d'une régie municipale à une SARL pour l'abattoir de Pamiers au 1er janvier 2010, avec bail emphytéotique et restauration initiale de l'outil (1 M€ de travaux),
- ▶ recherche d'une nouvelle structure de gestion et de nouveaux débouchés pour l'abattoir de Lorp-Sentaraille dont le déficit est actuellement supporté par la communauté de communes de St Girons,
- ▶ cession à une société coopérative d'intérêt collectif pour reconstruction d'une structure aux normes à Lavelanet.

LES ÉTRANGERS

L'Ariège accueille en 2009 **4 875 étrangers titulaires d'un titre de séjour**, représentant 3,33 % de la population, qui se répartissent en :

	POPULATION 2009	%
Ressortissants de l'union européenne détenteurs d'un titre de séjour	1 796	36,84
Ressortissants extracommunautaires	3 079	63,16

Séjour

Sur les 987 demandes de titres de séjour déposées au cours de l'année, 841 titres de séjour ont été délivrés.

Asile

Le nombre de dossiers traités en 2009 par la Préfecture de l'Ariège s'est élevé à 40 alors qu'il était de 44 en 2008.

III. L'ÉTAT AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

1. L'accompagnement des mutations économiques et du développement territorial

Tendances / chiffres clés

Les mutations économiques

En 2009, les services de l'État ont accompagné les territoires qui subissent des mutations économiques profondes, notamment le pays d'Olmes avec la restructuration de la filière textile et le Couserans dont la ville de Saint Girons a été touchée de plein fouet par la crise papetière. Le contrat de revitalisation économique du Couserans, signé en juin 2009, et le contrat concernant le programme opérationnel du pays d'Olmes, signé en janvier 2010, constituent un socle d'opérations structurantes que l'État s'est engagé à financer avec les collectivités régionale et départementale en mobilisant les outils financiers du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du **Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT)**. Les premiers dossiers ont d'ailleurs été acceptés dans les instances de programmation pour le Couserans dès l'année 2009, notamment la diversification des activités touristiques s'agissant de la station de Guzet.

► **Plan opérationnel de revitalisation de Saint-Girons et du Couserans 2009-2013 : signé le 24 juin 2009 pour un montant global de 30 614 000 €** avec trois axes :

- assurer le reclassement des salariés de Lédar,
- engager une reconversion économique,
- améliorer le cadre de vie.

► **Plan opérationnel de revitalisation économique du Pays d'Olmes 2010-2013 : signé le 29 janvier 2010 pour un montant global de 43 972 062 €** avec cinq axes :

- reconversion et adaptation professionnelles des actifs du territoire,
- soutien à l'activité industrielle textile,
- diversification industrielle,
- diversification économique,
- attractivité du territoire.

Le développement territorial

Parallèlement aux actions économiques, l'État intervient également en faveur du développement territorial. Les quatre conventions territoriales de pays et les trois contrats de pôle touristique en Ariège ont ainsi bénéficié de l'aide importante des crédits européens et de l'État dans la mesure où l'année 2009 a véritablement consti-

tué une année d'exécution pleine et entière de ces documents contractuels, s'inscrivant dans le cadre des politiques territoriales et de massif au titre du contrat de projet État-Région 2007-2013.

L'État a également lancé à la fin de l'année 2009 la **deuxième génération des pôles d'excellence rurale (PER)** décidée à la suite des Assises nationales des territoires ruraux, les dossiers de candidature du premier appel à projet ayant été adressés par les services préfectoraux en décembre 2009 (2 des 4 PER de la 1ère génération 2005 sont réalisés).

Dans le cadre des politiques européennes axées sur le volet environnemental, **la mise en œuvre des énergies renouvelables s'est traduite par une mobilisation des crédits FEDER en 2009 en faveur des centrales photovoltaïques** dans la continuité de l'année 2008 au cours de laquelle cette action avait été lancée.

Modernisation du commerce et de l'industrie

Dans le cadre de la politique de modernisation du commerce et de l'artisanat, l'État intervient par le biais du Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) qui joue un rôle important de soutien à la vitalité économique des entreprises des entreprises commerciales et artisanales.

Il participe à la **redynamisation des centres-villes par la mise en place d'opérations collectives** et dans les territoires ruraux, il contribue au maintien d'un dernier maillage commercial en aidant notamment les commerces de type « multiservices ».

À ce jour, 7 opérations collectives (ex Opération de modernisation des pôles commerciaux et artisanaux - OMPCA) sont en cours dans le département ou viennent de se terminer. Sont en cours les opérations suivantes : l'Opération collective de Pamiers (volet urbain et rural), l'OMPCA du pays d'Olmes et enfin l'OMPCA des pays de Tarascon, Auzat et Vicdessos.

En 2009, **291 261 €** de FISAC (soit légèrement plus qu'en 2008 : **249 105,75 €**) ont été attribués au département de l'Ariège qui ont permis d'aider à la **restauration de la halle aux grains sur les allées de Villote à Foix** et d'autre part, de rendre opérationnelle la 3ème tranche de l'OMPCA de Tarascon.

LABORATOIRE DU CNRS DE MOULIS

Après un démarrage difficile en 2008 autour de ce projet de plus de 6M€, les difficultés réglementaires liées au plan de prévention des risques, aux acquisitions foncières, aux zones humides ont été levées au cours de l'année 2009 et **la restructuration du laboratoire sera effective en 2010** (les travaux de modernisation des bâtiments de recherche et d'hébergement sont actuellement réalisés). Le **METATRON**, un laboratoire unique au monde, est en cours d'élaboration. Des « cages à populations » (insectes, papillons et lézards) sont installées à Caumont. Leur objet est d'observer comment la biodiversité réagit aux changements climatiques. Cet équipement, unique en Europe, est destiné à accueillir à terme une équipe permanente d'une cinquantaine de chercheurs. **Les crédits engagés par l'État pour cette opération d'un grand intérêt scientifique l'ont été à hauteur de 300 000 euros sur du FNADT. Une enveloppe FEDER de 914 380 euros est également destinée à financer ce projet.**

Fonds national de revitalisation des territoires (FNRT)

Le fonds national de revitalisation des territoires est un dispositif mis en place par l'Etat, d'aide au développement économique des entreprises situées dans des territoires touchés par des mutations économiques. Le comité de pilotage départemental du FNRT a été installé par le préfet le 4 décembre 2009. **Sont éligibles au dispositif les bassins économiques de Lavelanet et de Saint-Girons, dotés d'une enveloppe globale de 2 M€.**



© Tous droits réservés

2. Plan de relance en Ariège

Dès les premiers symptômes de la crise économique et financière, les services de l'Etat se sont mobilisés pour mettre en œuvre avec diligence les mesures arrêtées par le Gouvernement sous l'impulsion du Président de la République.

L'Ariège a bénéficié très directement de la plupart des dispositifs mis en place pour décliner tous ces engagements.

Dès avril 2009, une des mesures du plan de relance a été concrètement ressentie par 11 249 ménages de l'Ariège avec le versement de la prime de solidarité active de 200 € qui a anticipé la généralisation du revenu de solidarité active. Cette prime exceptionnelle et définitivement acquise avait pour objectif le soutien du pouvoir d'achat des plus modestes.

Cette période difficile a également été appréhendée comme devant être mise à profit pour préparer l'avenir et mettre le département en situation de rebondir dès les premiers signes de reprise économique.

Ainsi, deux préoccupations ont été prises en compte :

- ▶ permettre aux entreprises de franchir les difficultés sans se séparer d'une main d'œuvre généralement qualifiée et compétente. C'est le sens du renforcement de l'indemnisation du chômage partiel qui est passée de 50 à 60 % en début d'année 2009 et puis à compter du 1er mai, à 75 %, dans le cadre d'une convention d'activité partielle de longue durée. Dans le même but, le dispositif Fonds National de l'Emploi-formation a été simplifié et relancé afin d'orienter les entreprises vers la formation de leurs salariés pendant cette période de baisse d'activité. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences a été également encouragée,
- ▶ lancer des programmes de recherche et de développement technologiques à même de conférer aux entreprises une nouvelle longueur d'avance.

UN PROGRAMME EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT PUBLIC A ÉTÉ RÉALISÉ EN ARIÈGE

- ▶ Dans le cadre de la programmation 2009 des infrastructures routières, 8 M€ dont 4 M€ relevant du plan de relance ont été inscrits pour poursuivre les travaux de la déviation d'Ax-les-Thermes (RN 20),
- ▶ Sur le plan de la performance énergétique des exploitations agricoles 2009/2013, des crédits du ministère de l'agriculture et de la pêche ont pu être mobilisés au profit des exploitations ariégeoises en complément des crédits européens dont ont bénéficié un certain nombre d'agriculteurs pour l'installation de panneaux photovoltaïques.

La dotation régionale de Midi-Pyrénées s'est élevée à 1 020 000 € en 2009.

S'agissant des investissements publics à caractère national :

La direction générale des finances publiques a mis en place à l'hôtel des impôts de Saint-Girons un service des

impôts destinés à faciliter les démarches des particuliers (coût : 125 000 €).

Mme la Garde des Sceaux, Ministre de la justice a retenu le projet de construction d'un nouveau palais de justice pour reloger l'ensemble des juridictions de Foix pour un montant de 17,1 M€.

Au Centre hospitalier Ariège-Couserans

Un dispositif dit de surveillance et de sécurité a été lancé à l'hôpital psychiatrique de Saint-Lizier.

Il consiste en la réalisation de trois chambres d'isolement et d'équipements de sécurité à concurrence de 100 000 € et de 130 000 € soit 230 000 € prévus initialement dans le plan de relance.

Deux chambres d'isolement ont été réalisées en 2009, la 3ème chambre sera réalisée en 2010.

Concernant les équipements de sécurité, ceux-ci ont été installés au-delà des objectifs initiaux.

Finalement le centre hospitalier aura réalisé 298 364,14 € de travaux en 2009.

Au 1er RCP (patrimoine Défense)

La réfection complète de la zone cyno technique, la réfection des terrains ainsi que l'éclairage seront terminés pour la fin de l'année à concurrence d'un montant de travaux de 333 250 €.



Un « Etat exemplaire »

Les mesures du plan de relance se sont également caractérisées par la prise en compte des orientations du développement durable, à travers un programme dit « Etat exemplaire » visant à améliorer les caractéristiques (thermiques essentiellement) de certains des bâtiments de l'Etat.

En Ariège, ces travaux ont été conduits de la manière suivante :

- ▶ travaux d'isolation thermique sur le bâtiment de l'inspection académique (remplacement des menuiseries et des volets de l'ensemble du bâtiment) pour un montant de **215 610 €**,
- ▶ travaux de rénovation de l'étanchéité des toitures terrasses du bâtiment de la direction départementale des services fiscaux pour un montant de **272 313 €**,
- ▶ travaux de remplacement de menuiseries à la sous-préfecture de Saint-Girons pour un montant de **24 374 €**,
- ▶ travaux d'isolation thermique des toitures du bâtiment de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle pour un montant de **4 112 €**,
- ▶ travaux d'isolation thermique à la sous-préfecture de Pamiers pour un montant de **9 888,75 €**.

Un marché d'audits portant sur l'accessibilité et la performance énergétique des bâtiments de l'Etat a été lancé à la fin de l'année 2009 en vue d'une réalisation en 2010.

Plan de relance Fonds de compensation pour la taxe à la valeur ajoutée (FCTVA)

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'Etat aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à leurs services de la TVA acquittée sur leurs investissements.

119 collectivités ont contractualisé avec l'Etat pour un niveau d'investissement 2009 au moins égal à la moyenne constatée pour chacune d'elles au cours des quatre derniers exercices soit un total de 62 M€.

Au 31 janvier 2010, le montant total définitif des investissements réalisés et payés par ces collectivités au titre de l'exercice 2009 s'est établi à **72,7 M€**, soit une augmentation globale des investissements des collectivités conventionnées de 18 % par rapport à la moyenne constatée des quatre dernières années.

Sur les 119 collectivités concernées, le taux d'atteinte des objectifs en tenant compte des restes à réaliser se situe à 92 %.

3. L'environnement et l'aménagement de l'espace

Tendances / chiffres clés

Eau

Le pôle de compétence eaux et réseaux, piloté par la DDEA, rassemble dans le département l'ensemble des services intervenant dans le domaine de la politique et de la gestion de l'eau et des réseaux dans le cadre de la mission inter services de l'eau (MISE). La MISE assure la coordination des actions des différents services dans le cadre des orientations fixées pour l'année, en Ariège, en déclinaison avec la politique de l'eau nationale.

La MISE s'est particulièrement attachée en 2009 à :

- ▶ participer à la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) en participant notamment aux travaux de révision du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux et d'élaboration du Programme de Mesures (PDM). Ces deux documents ont été approuvés en décembre 2009,
- ▶ poursuivre la mise en œuvre du plan national phytosanitaire en animant le réseau d'acteurs professionnels et publics concernés dans le cadre d'un comité

départemental spécifique,

- ▶ veiller à la réalisation des actions qui contribuent à la bonne qualité des eaux superficielles, notamment par la poursuite de la mise en œuvre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines (ERU) et le suivi du plan d'épandage des boues de stations d'épuration,
- ▶ contribuer à la gestion quantitative des ressources en eau,
- ▶ veiller à une articulation cohérente des actions des services déconcentrés de l'Etat dans le département en matière de gestion des eaux pluviales,
- ▶ contrôler in situ la mise en œuvre du programme « nitrates » (participation aux contrôles de conditionnalité de la politique agricole commune),
- ▶ mettre en œuvre le plan de contrôles établi en concertation avec la DDEA, l'Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques (ONEMA), l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), contraventions ou délits.

Protection des sites et biodiversité

Les services de la DDEA, de la DREAL et de la préfecture ont assuré la mise en œuvre des actions de protection de la biodiversité, de conservation des milieux naturels ainsi que des espèces animales et végétales et de préservation de l'environnement au regard des activités anthropiques.

Les programmes environnementaux « Natura 2000 » concernent 21 sites en Ariège :

- 15 sites «Directives Habitats»,
- 6 sites «Directive Oiseaux».

PARC NATUREL RÉGIONAL DES PYRÉNÉES ARIÉGEOISES

Après cinq années de gestation et de préparation, le PNR a été créé par décret du 27 mai 2009.

L'État s'est particulièrement engagé dans la concrétisation de ce projet, notamment en accompagnant la transformation du syndicat de préfiguration en syndicat mixte de gestion.

Aujourd'hui la convention entre les différents partenaires est rédigée ; elle a été délibérée début 2010 et permettra de mettre en œuvre un plan d'actions essentiellement centré sur une agriculture d'excellence environnementale, la filière bois, l'eau-énergie-climat, l'économie touristique, la valorisation des savoir-faire locaux.

En outre, le PNR est positionné sur un projet « pôle d'excellence rurale » (PER) « valorisation du bois local »

Le PNR regroupe 142 communes de l'Ariège. Il s'étend sur 2 465 km² et regroupe une population de 42 000 personnes.

Forêts

Cette année a été marquée au mois de janvier par la survenue de la tempête KLAUS avec ses vents d'une violence extrême. Les volumes renversés, moins de 20 000 m³, font de l'Ariège l'un des départements les moins affectés de Midi-Pyrénées. 427 686 € de dédommagement financier ont été versés aux collectivités territoriales.

LES CAVERNES DU VOLP

Les grottes souterraines situées sur le territoire de la commune de Montesquieu Avantès, présentent, du point de vue du patrimoine préhistorique, un intérêt exceptionnel, équivalent à celui des grottes de Lascaux. Protégées depuis un siècle par une famille éclairée, la nécessité de leur classement est devenue évidente ces dernières années.

A l'issue d'une longue instruction, la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, réunies sous la présidence de Madame de la sous-préfecture de Saint-Girons le 7 décembre 2009 a rendu un avis favorable à l'unanimité.

La commission nationale des paysages et des sites s'est également prononcée favorablement sur le classement du site, le 4 mars 2010. Le dossier est actuellement en cours d'instruction au ministère de la Culture et devrait donner lieu d'ici à la fin de l'année au classement du site.

Points d'actualité

Mise en place de l'observatoire du bruit des transports en Ariège : Le plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de la RN 20 entre Pamiers et Saint-Paul de Jarrat est en cours d'élaboration. Le PPBE se décline en trois étapes, l'étape n° 1 a été presque totalement réalisée en 2009. Dans ce cadre et pour déterminer les points

noirs bruit de ce tronçon, des mesures acoustiques in situ ont été réalisées au printemps 2009 par le centre d'études techniques de l'équipement (CETE) de Bordeaux.

4. Le soutien à l'activité agricole et forestière

L'année 2009 a été marquée par une crise de grande ampleur affectant quasiment l'ensemble des filières et en particulier la production laitière. Au niveau départemental, après les difficultés de 2008 liées à la fièvre catarrhale ovine et une conjoncture déjà défavorable, la sécheresse sur les prairies durant l'été 2009 a encore aggravé la situation des éleveurs.

Année de stabilité sur le plan des aides classiques du 1^{er} et du 2^{ème} pilier de la PAC, l'année 2009 a aussi été une année de préparation pour la mise en œuvre, en 2010, des décisions prises à l'occasion du bilan de santé de la politique agricole commune.

Tendances / chiffres clés

En 2009, les aides publiques à l'activité agricole s'élèvent à près de 48,3 millions d'euros.

► Aides directes à la production

- 29 518 967 € (droits à paiement unique, prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes, prime à la brebis, prime à l'abattage),
- 8 705 510 € d'indemnités compensatrices de handicaps naturels.

► Aides conjoncturelles

- Plan Barnier : 684 782 € (fonds d'allègement des charges + prise en charge des cotisations sociales),
- Filière laitière : 161 013 € (fonds d'allègement des charges),
- Aides liées à la fièvre catarrhale ovine : 1 174 688 € (aide au maintien des animaux et complément mortalité).

► Accompagnement structurel des exploitations

- Installation jeunes agriculteurs : 36 dossiers pour un montant de 758 220 €,
- Plan de professionnalisation personnalisé (PPP) : 25 768 € d'aides,
- Bonification de prêts : 560 732,80 € (installation, modernisation),
- Programme d'incitation et de développement des initiatives locales : 114 732 €,
- Modernisation : 578 419 € (bâtiments d'élevage, plan végétal environnemental).

► Mesures agro-environnementales (MAE)

Engagement sur 5 ans : 4 278 148 € d'aides concernant la prime herbagère agro-environnementale 2 (PHAE2), la conversion à l'agriculture biologique, la protection des races menacées, l'amélioration du potentiel pollinisateur des abeilles, les mesures territorialisées

« enjeu Natura 2000 », les mesures territorialisées « enjeu Directive Cadre sur l'eau ».

► Dispositif intégré en faveur du pastoralisme (plan de soutien à l'économie montagnarde - PSEM)

Dossiers instruits et engagés en 2009 : 110 dossiers (améliorations pastorales, gardiennage : pâtres, patous et héliportage, animation et diagnostics pastoraux et études) pour un montant total de 1 738 283 €, comprenant les aides de l'État, du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), du Conseil général et régional, et du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).



© Tous droits réservés

Points d'actualité

Calamités agricoles

À la demande de la profession agricole, une mission d'enquête a été réalisée le 1^{er} octobre 2009.

Le comité départemental d'expertise réuni le 30 octobre a souhaité qu'une demande de reconnaissance des pertes de fourrages au titre des calamités agricoles soit transmise au ministère de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Pêche.

La commission nationale des calamités agricoles du 4 décembre 2009 a accepté la demande en retenant les propositions de zonage et de niveau de pertes validées par le comité départemental d'expertise :

- une zone nord du département : déficit fourrager de 1 186 unités fourragères par équivalent vache laitière,
- une zone sud du département : déficit fourrager de 948 unités fourragères par équivalent vache laitière.

Plan de soutien exceptionnel à l'agriculture

Compte tenu de la crise qui touche l'ensemble des filières agricoles, le Président de la République a annoncé un plan de soutien exceptionnel pour l'agriculture en octobre 2009.

Le 12 décembre, le comité départemental de suivi du plan a été mis en place. Les différentes mesures ont été présentées :

- ▶ mesures bancaires : prêts de trésorerie, prêts de consolidation d'annuités,
- ▶ mesures financières : FAC (Fonds d'allègement des charges), prise en charge de cotisations patronales,
- ▶ mesures fiscales : TFNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties), TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers),
- ▶ mesures pour les agriculteurs les plus en difficultés : AGRIDIFF (Aide aux agriculteurs en difficulté), DACS-AGRI (dispositif d'accompagnement spécifique des agriculteurs).

Afin de traiter les dossiers de manière équitable et de gérer au mieux les enveloppes départementales, le principe de constituer un « dossier unique » a été retenu.

5. Valorisation du patrimoine culturel et sportif

Programme Patrimoine

Dans le domaine du patrimoine monumental, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) a affecté près de 182 000 € pour le lancement ou la poursuite de travaux de restauration sur les monuments du département. Outre les subventions attribuées aux collectivités ou aux propriétaires privés pour la restauration de leurs édifices (communes de les Pujols, Laroque d'Olmes, Château de Fiches...), la DRAC a poursuivi l'opération de restauration des parements extérieurs de la Cathédrale Saint Antonin de Pamiers en affectant 96 000 € complémentaires pour la réfection du transept Nord. Une première tranche de travaux de 40 000 € a été engagée, pour sa part, à la restauration des toiles peintes du Frère André présentes dans la cathédrale.

Plusieurs chantiers en cours ont été réglés pour un total de 273 000 € (Notre Dame de la Sède, Église de Saint Volusien, Église de Laroque d'Olmes...).

Enfin, une enveloppe de près de 130 000 € a été affectée à l'entretien des monuments historiques et des objets mobiliers classés du département.

Programme Création

En 2009, l'intervention des services de la DRAC Midi-Pyrénées en Ariège dans le domaine du spectacle vivant s'est élevée à 516 200 €. Outre le soutien à l'Estive - scène nationale de Foix (375 000 €) dont le travail et l'action sont tout à fait exemplaires, l'association « Ax Animation » installée à Vaychis a bénéficié d'une subvention de 19 000 € pour la mise en place, dans le cadre du Festival, d'une résidence d'artistes dans le domaine des arts de la rue. Dans le champ chorégraphique, la compagnie « La Zampa » a pour sa part obtenu une aide de 40 500 €.

La convention « Plan Lecture » conclue avec le Conseil général de l'Ariège pour le soutien d'emplois dans les bibliothèques du département a mobilisé 42 000 € en 2009.

Programme transmission des savoirs et démocratisation de la Culture

Les nombreuses actions conduites dans ce domaine en Ariège ont bénéficié d'un soutien total de 78 300 € en 2009.

La DRAC a soutenu la résidence d'artiste théâtre et écriture à destination des publics scolaires à Lavelanet pour un montant de 10 000 €. Plusieurs autres actions en mi-

lieu scolaire (ateliers artistiques ou enseignements spécialisés) portant sur le Théâtre, les arts plastiques, le cinéma ont également été soutenues pour un montant de 61 000 €.

Enfin, il faut également noter que 2 867 € ont été attribués à l'association Voici le Trait pour son action en milieu hospitalier dans le cadre de l'opération « Culture à l'hôpital ».

Tendances / chiffres clés

La valorisation du patrimoine culturel en Ariège est largement accompagnée par l'État à travers le financement des pôles d'excellence rurale (PER) ; la réalisation d'un musée départemental dans le site prestigieux du Palais des Évêques de Saint-Lizier ; et le soutien de la vie culturelle en Ariège.

Soutien à l'initiative et à l'engagement des jeunes

L'objectif est de développer les initiatives de jeunes dans une perspective d'autonomie et d'éducation à la citoyenneté.

En Ariège, cette action est structurée autour de plusieurs dispositifs européens, nationaux et locaux :

- ▶ le programme européen « Jeunesse en Action » et le programme national « Envie d'Agir », permettent d'accompagner pédagogiquement et de financer les projets de jeunes de 11 à 30 ans, dans les domaines culturels, sociaux, environnementaux, etc. Ainsi, un projet européen « jeunesse en action » a été primé à hauteur de 8 000 €,
- ▶ le Fond Départemental des Loisirs Actifs (FDLA), spécificité ariégeoise, réunit autour d'un partenariat financier le Conseil général, la caisse d'allocations familiales et la direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège. Coordonné au plan technique par la direction départementale de la jeunesse et des sports, ce fonds apporte un soutien aux projets des jeunes par un financement, un accompagnement pédagogique de la direction départementale de la jeunesse et des sports et des formations des professionnels de l'animation qui travaillent avec les jeunes. La direction départementale de la jeunesse et des sports

assure également son secrétariat administratif. En 2009, ce fonds a récompensé 16 projets de jeunes individuels ou collectifs à hauteur de 10 300 €. Il finance également des chantiers de jeunes (15 projets en 2009 à hauteur de 15 100 €) et des actions en faveur de l'éducation à l'environnement (8 projets à hauteur de 5 800 €). Au niveau régional, 6 projets ariégeois « défi jeune » ont été récompensés à hauteur de 15 500 €.

- ▶ Le printemps des jeunes, manifestation annuelle d'envergure départementale, qui met en valeur les projets de jeunes réalisés durant l'année. Son organisation, qui implique la concertation de l'ensemble des animateurs du département durant plusieurs mois, est coordonnée par la direction départementale de la jeunesse et des sports de l'Ariège en lien avec la ville accueillante. Pour cette action, le FDLA a versé en 2009 un financement de 3 000 €.

Création d'un schéma de cohérence territoriale unique pour la vallée de l'Ariège (SCOT)

Régis par les dispositions des articles L 122-1 et suivants du code de l'urbanisme issus de la Loi Solidarité et renouvellement urbains (SRU) du 13 décembre 2000, les SCOT sont des outils de planification stratégique à l'échelle intercommunale. Ils ont pour objectif premier une meilleure **organisation des aires urbanisées** en précisant la manière dont celles-ci doivent évoluer. Leur élaboration relève de la compétence exclusive des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et des syndicats mixtes. Successeurs des anciens schémas directeurs, qui portaient essentiellement sur la destination des sols, les SCOT visent, tout en définissant des axes prioritaires, **à une plus grande cohérence des politiques urbaines en matière d'urbanisme, d'habitat, de transports et d'équipements commerciaux.**

La procédure de création d'un SCOT unique dans la vallée de l'Ariège a été **relancée par les services de l'État en 2009**. L'objectif est d'aboutir à un **SCOT unique de Saverdun à Tarascon**, en regroupant les communautés de communes de Saverdun, de Pamiers, de Varilhes, de Foix et de Tarascon, ainsi que 3 communes isolées. Les domaines d'intervention indicatifs évoqués à ce stade sont :

- **La mise en cohérence des transports,**
- **La réalisation et la mutualisation d'équipements structurants dans le domaine du sport et de la culture,**
- **Le développement économique dans l'axe de la RN20,**
- **Le logement social.**

La concertation avec les élus s'est déroulée dans le courant de l'année 2009, ainsi que la suppression des paramètres anciens et inadaptés. Le Conseil général a donné un avis favorable le 11 décembre 2009.

Le périmètre du SCOT a été arrêté le 18 décembre 2009, en même temps qu'a été engagée la procédure de **création du syndicat mixte** regroupant l'ensemble des communautés de communes concernées et les communes isolées.

Le syndicat mixte chargé de son élaboration et de sa gestion a été constitué par arrêté préfectoral du 13 avril 2010.

IDENTITÉ NATIONALE

Répondant à l'initiative gouvernementale, le débat sur l'identité nationale, organisé en Ariège par la Sous-préfecture de Saint-Girons, s'est articulé autour de trois réunions (16 décembre à Foix, 17 décembre à Pamiers, 18 décembre à Saint-Girons) présidées par M. le Préfet a assisté.

Il s'agissait lors de ces trois soirées de **susciter le débat sur la définition de l'identité nationale française, son contenu, son histoire, son évolution, et de s'interroger sur la façon d'en assurer le respect et d'en transmettre les symboles aux jeunes générations.**

Chacune des réunions a été conduite personnellement par le Préfet de l'Ariège, assisté des sous-préfets d'arrondissements. Animées par une journaliste, elles ont été articulées sous forme de tables rondes, avec l'intervention d'un professeur d'histoire, la présence d'un « grand témoin » et de personnes invitées à exposer leur implication dans les dispositifs d'aide et d'accueil des étrangers arrivants en France et à raconter, pour les autres, leur parcours individuel dans la société française.

Des échanges directs avec le public ont permis l'expression de points de vue souvent partagés, consensuels sur certains aspects et divergents sur d'autres parfois.

Ces réunions, qui se sont déroulées dans une ambiance calme et respectueuse, ont réuni environ 150 personnes au total.

IV. L'ÉTAT QUI S'ADAPTE ET SE MODERNISE

1. La révision générale des politiques publiques

Accompagnement

La mise en place de la RGPP en Ariège a donné lieu au déroulement de plusieurs dispositifs pilotés par les services de la préfecture.

Les actions suivantes ont été réalisées :

- ▶ Constitution de 3 groupes de travail :
 - « **Mutualisations** » associant tous les services de l'État, en charge de mener une réflexion concrète sur les possibilités de mutualisations de certaines missions : formation, archivage, parc automobile, hygiène et sécurité, pôle juridique, entretien des **bâtiments et petits travaux, courrier, Système d'information géographique (SIG)**,
 - « **Ressources Humaines** » composé de l'encadrement, des organisations syndicales et des agents de la préfecture, afin de composer les 5 entités identifiées de la préfecture et définir les missions existantes : celles susceptibles d'être transférées entre services ou en DDI ou d'être intégrées et surtout les effectifs qui remplissent ces missions qui ont été pris en considération pour déterminer toutes les missions et les ETPT nécessaires à leur réalisation,
 - « **Aménagement des locaux** » associant les trois directeurs, les chefs de bureau et les organisations syndicales de la Préfecture, en charge de mener une réflexion sur une réorganisation géographique cohérente des services et de rechercher la pertinence des aménagements prévus, dans le cadre de la poursuite de la mise en place de la nouvelle définition des missions et le redéploiement des effectifs.
- ▶ **La Bourse interministérielle aux emplois, encadrée** par un protocole a permis à tous les personnels de **formuler trois vœux d'affectation**. La notification individuelle aux agents a été réalisée dès septembre 2009 et les formations « Prises de postes » ont démarré à partir du mois d'octobre 2009.

En outre, il convient de noter également, 8 mois de communication soutenue : un total de 60 réunions, avec présentation des enjeux et objectifs de la RGPP, des impacts sur les effectifs, de l'évolution attendue des missions des services.

La démarche mise en œuvre, en application des directives nationales, a respecté les délais de réalisation, a appréhendé l'intégralité de la problématique en intégrant notamment la recherche de cohérence entre l'évolution des missions et les effectifs, dans un climat de concertation et d'explication : les agents et les représentants des personnels ont adhéré à la démarche.

Préfecture

Le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales s'est engagé, en lien avec la RGAP, dans une rénovation de la gestion des ressources humaines se fixant pour objectif de développer une **gestion des carrières qui place les compétences et la recherche de la meilleure adéquation des profils aux postes au cœur des parcours professionnels**.

Cette évolution s'appuie sur les chantiers engagés ces dernières années en matière de dispositifs d'évaluation, de réforme des concours et examens professionnels ou **d'élaboration du référentiel des emplois et des compétences**. **La révision générale des politiques publiques (RGPP) qui fait évoluer les missions des agents et l'organisation territoriale de l'État accentue encore la nécessité d'une gestion des ressources humaines plus qualitative**.

La préfecture de l'Ariège a mis en place dès le mois de mai 2009, dans le cadre de la bourse interministérielle aux emplois, un dispositif destiné à accompagner les agents en situation de réorientation professionnelle et leur a proposé sur la base du volontariat un bilan de carrière visant un triple objectif :

- ▶ Réaliser un diagnostic : où en est l'agent en terme de motivation, de compétences de potentiel,
- ▶ Analyser ce diagnostic avec l'agent et le lui faire valider,
- ▶ Élaborer un plan d'action adapté au projet de l'agent, formaliser ce plan et le lui faire valider.

Les résultats attendus de ce travail étant de :

- ▶ Favoriser la mise en œuvre des dispositions issues de la loi de modernisation du 2 février 2007 visant à faire bénéficier les personnels d'une formation professionnelle fondée sur les *besoins de compétences de l'administration et les projets professionnels et personnels des agents*,
- ▶ Accompagner les agents volontaires dans leur projet de requalification dans le cadre de la nouvelle organisation des services de l'État,
- ▶ Les aider à identifier leurs besoins et à valoriser leurs compétences,
- ▶ Les impliquer dans la construction de leurs parcours de formation adapté à leur projet professionnel.

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Dans le cadre de la révision générale des Politiques Publiques, de la Modernisation de l'État et de la réorganisation territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, la *direction régionale de Midi-Pyrénées a vu son périmètre de compétences s'étendre en 2009 à la région Languedoc-Roussillon sous l'appellation de : direction inter-régionale sud*. Dans le même temps, les 13 départements de ces deux régions ont été regroupés autour de six territoires : Gard-Lozère ; Aude-Pyrénées Orientales ; Hérault ; Tarn-Aveyron ; Tarn et Garonne-Lot-Gers ; Haute-Garonne-Ariège-Hautes Pyrénées.

La gestion du Service Territorial Éducatif en Milieu Ouvert (STEMO) de Foix est assurée depuis le 1^{er} janvier 2009 par le siège de la Direction Territoriale Haute-Garonne/Ariège/Hautes-Pyrénées à Toulouse.



Douanes

En 2009, l'Administration, des douanes a procédé à des modifications profondes dans l'organisation du dédouanement. Ainsi pour Midi-Pyrénées les services des opérations commerciales ont vu leurs compétences profondément modifiées

Cette réforme qui a débuté en janvier 2009 et qui doit s'achever en octobre 2010 se traduit par la création de bureaux principaux, 2 pour Midi-Pyrénées :

▶ Le bureau de Toulouse Blagnac, spécialisé dans l'aéronautique et le spatial :

- gèrera l'ensemble des procédures aéronautiques et spatiales de la circonscription, dans la logique du pôle de compétitivité,
- assurera en collaboration avec les services de la direction régionale le ciblage des contrôles des sociétés qu'il gère.

▶ Le bureau de Toulouse Portet :

- gèrera la totalité des procédures douanières, hors aéronautique et spatial, de la circonscription de Midi-Pyrénées,
- participera en collaboration avec les services de la direction régionale au ciblage des contrôles pour l'ensemble des implantations douanières de la région (à l'exception des entreprises aéronautiques et spatiales).

Concernant le département de l'Ariège, le bureau de douane de Lavelanet a été transféré à Foix en janvier 2009. La gestion des procédures des opérateurs du département ainsi que les opérations de dédouanement ont été confiées aux bureaux principaux. Les contrôles des opérations de commerce international sont effectués par ces deux bureaux.

2. La mutualisation des moyens

Système d'information et de communication

Un correspondant systèmes d'information et communication départemental a été désigné le 19 juin 2009 afin de mobiliser les moyens et les compétences nécessaires à la mise en place de la nouvelle organisation départementale. Un groupe de travail systèmes d'information et communication (SIC) chargé de programmer et faire réaliser les travaux consécutifs aux déménagements liés à la RGPP a également été créé. Ce groupe de travail, créé fin 2009, regroupe tous les responsables SIC impactés par la RéATE.

Marché commun pour le nettoyage

La mise en place d'un marché public commun pour le nettoyage des locaux ressort du groupe de travail mutualisation.

Le marché a été signé au début du mois de janvier 2010 pour trois années.

Il associe cinq services :

- Préfecture,
- DDASS,
- DDEA,
- DDSV,
- DDJS.

Il présente les caractéristiques suivantes :

- Un groupement de commandes est constitué,
- Un coordonnateur a été désigné : le directeur de la DDEA,
- L'objet du marché est le nettoyage et l'entretien courant des bâtiments de l'État,
- Chaque bâtiment fait l'objet d'un lot,
- Chaque membre peut se retirer du groupement,
- Le marché prévoit la possibilité de retirer tout lot concerné par les modifications induites par la mise en place du Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI),
- Les factures sont adressées à chacune des administrations,
- Le contrat doit débiter au 1er janvier 2010, il est d'une durée de trois années.

3. L'administration électronique

Éducation Nationale

► L'opération « École Numérique Rurale » qui concerne le premier degré

51 projets ont pu être retenus en Ariège. L'installation des équipements est effective dans onze écoles (au 31 décembre 2009), les enseignants concernés bénéficient d'une formation et d'un accompagnement spécifique.

► Projet « 1 000 visioconférences » neuf écoles ont reçu un équipement spécifique leur permettant d'utiliser cette technologie pour communiquer avec des classes en Angleterre et en Espagne dans le cadre de l'apprentissage des langues. Le dispositif départemental Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE) (un conseiller pédagogique et six animateurs informatiques) de l'inspection

académique accompagne ces projets dans le domaine technique et assure la formation des maîtres.

Le niveau de validation du B2i école dépasse les 90 %, le haut débit est généralisé dans les écoles du département.

► Dans le second degré « L' environnement Numérique de Travail » (ENT Midi-Pyrénées) est déployé dans onze collèges et dans six lycées, la généralisation sera effective à la rentrée 2010-2011.

Les deux collèges de Lavelanet expérimentent avec succès le manuel numérique avec tous les élèves de 6ème.

Direction des services fiscaux

La dématérialisation des procédures s'est poursuivie en 2009.

- Pour les particuliers, le nombre de télédéclarants à l'impôt sur le revenu a progressé de plus de 28 % (14 552 télédéclarants en 2009 contre 11332 en 2008). Ainsi 16 % des contribuables ariégeois ont choisi de déclarer leur impôt sur Internet.

Ce résultat résulte de la simplification de la télédéclaration d'impôt sur le revenu en 2009. La télédéclaration est désormais possible depuis n'importe quel ordinateur et sans certificat préalable. Tout comme la déclaration papier, la télédéclaration est pré-remplie des principaux revenus. Une procédure express permet d'effectuer sa télédéclaration « en trois clics seulement ».

- S'agissant des professionnels, le nombre de redevables utilisant Télétv@ pour déposer leurs déclarations de Taxe sur la Valeur Ajoutée a augmenté de 10 % et s'établit à 2 244 au 31 décembre 2009 soit 22 % des redevables TVA.

Grâce à une politique volontariste de partenariat entre les notaires et les directions des services fiscaux, les notaires recourent de plus en plus souvent à Télétv@ pour leurs échanges avec la Conservation des Hypothèques. La progression s'établit à +35,5 % pour les publications et à +29,3 % pour les réquisitions de renseignement par rapport à 2008.

Ainsi, 1 091 publications et 8 659 réquisitions de renseignements ont été télétransmises en 2009.



© Tous droits réservés

Douanes

La douane française met en œuvre, par le déploiement des téléprocédures « DELT@ » (Dédouanement En Ligne par Traitement Automatisé), le plan stratégique « e-customs » qui prévoit une douane sans papier pour l'ensemble des formalités et l'inter-opérabilité des systèmes d'information des douanes des États-membres de l'Union européenne.

DELTA offre aux entreprises un guichet électronique moderne, accessible depuis Internet sur le portail ProDouane et euro-compatible. DELTA permet d'accomplir à distance et par anticipation la totalité des formalités de dédouanement et ainsi de diminuer le coût et le temps de dédouanement des marchandises. Il s'adapte aux différents opérateurs et à leurs modes de connexion informatique. Il intègre l'ensemble des dispositions communautaires. L'ensemble des formalités étant dématérialisé et les documents d'accompagnement conservés par les entreprises, le dédouanement s'effectue « sans papier ».

Il devient possible de dédouaner en ligne 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24

En 2009, la quasi-totalité du dédouanement est réalisé par le biais de cette téléprocédure.

Contrôle de légalité

Un travail important de sensibilisation a été effectué auprès des collectivités locales pour augmenter le nombre d'actes télétransmis au titre du contrôle de légalité. C'est ainsi que la télétransmission a atteint en fin d'année un volume conséquent représentant un taux de 16 % sur l'ensemble des actes reçus.

À cet égard il convient de relever l'action menée en collaboration avec la communauté de communes du canton de Varilhes pour lancer dès 2010 le processus de télétransmission sur le canton. Une réunion d'information a été organisée, coordonnée par la communauté de communes et animée par la sous-préfecture de Pamiers et a abouti à la signature d'une vingtaine de conventions de télétransmission avec l'État. Seules les communes connaissant des difficultés de connexion au haut débit n'ont pu signer la convention.

4. La nouvelle gestion publique

Passeports biométriques

La délivrance des passeports biométriques a débuté le **23 juin 2009** pour le département de l'Ariège.

Dans le département, **onze communes** (Foix, Pamiers, Saint-Girons, Saverdun, Tarascon sur Ariège, Ax les Thermes, Massat, Le Mas d'Azil, Lavelanet, Mirepoix et Castillon en Couserans) ont été dotées de dispositifs de recueil (DR) permettant de recevoir individuellement les administrés demandeurs de passeports, que ces derniers soient domiciliés dans leurs communes ou dans n'importe quelle autre commune de France.

Les autres communes du département qui ne disposent pas de dispositifs de recueil ont conservé uniquement un rôle de conseil afin de fournir les imprimés de demande à leurs administrés et de les aider à remplir correctement le formulaire et à produire les pièces requises.

Système d'immatriculation des véhicules

Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV) a été mis en place en 2009.

Ce système se caractérise par **l'attribution d'un numéro d'immatriculation à vie pour chaque véhicule, et par la possibilité d'effectuer certaines démarches liées aux certificats d'immatriculation auprès de professionnels habilités.**

Il permet également aux usagers d'effectuer les démarches liées aux certificats d'immatriculation ailleurs que dans le département de domicile.

36 professionnels de l'automobile ont été agréés dans le département.

Le SIV a été mis en place uniquement pour les véhicules neufs au mois d'avril, puis étendu aux véhicules d'occasion à compter du 15 octobre 2009.

D'avril à juin 2009 la répartition des opérations SIV pour les véhicules neufs se présentait ainsi :

- préfecture : 38 %,
- garages : 61 %.

À la fin de l'année 2009, la répartition des opérations SIV pour l'ensemble des transactions concernant les cartes grises s'établit de la façon suivante :

- préfecture : 53,50 %,
- garages : 46,49 %.

CHORUS

La préparation du déploiement de la nouvelle application financière de l'État CHORUS s'est poursuivie, avec le **1^{er} janvier 2011, comme date butoir**. En raison du nombre d'utilisateurs, le déploiement de CHORUS est réalisé en plusieurs vagues (environ 10 000 utilisateurs par vague).

Une partie des programmes de l'éducation nationale ont basculé dès le 1^{er} juillet 2009 au niveau local, dans le cadre des premières expérimentations. **Pour la première grande vague du 1^{er} janvier 2010, une liste de programmes a été arrêtée en fonction du niveau de préparation des ministères.** Une vingtaine de programmes (sur les **130 programmes du budget de l'État**), notamment ceux touchant aux fonctionnements courants des services, ont été sélectionnés, concernant les ministères de l'agriculture, du budget, de l'écologie, de la défense nationale, de l'éducation nationale, de l'intérieur et de la justice. Le deuxième semestre a été consacré aux travaux de préparation du transfert des données comptables des différentes applications ministérielles vers CHORUS et à la formation de nouveaux utilisateurs.

Par ailleurs, CHORUS s'inscrit également dans le cadre des travaux liés à la révision générale des politiques publiques, il a été décidé de **rationaliser les fonctions financières des services de l'État, en mutualisant les moyens au niveau régional au sein de centres de services partagés. Trois blocs ministériels ont été identifiés, hors justice, défense et éducation nationale : « préfectures », « écologie-agriculture » et « finances-culture-jeunesse et sports ».** Ainsi, les fonctions financières seront notamment exercées par la préfecture de la Haute-Garonne en ce qui concerne la préfecture de l'Ariège, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement pour la direction départementale des territoires et le rectorat pour les services de l'inspection académique.

Éducation Nationale

- ▶ **La réforme du lycée.** La mise en œuvre de la réforme du lycée initialement prévue à la rentrée 2009, a été différée à la rentrée 2010. Le 3 avril 2009, Richard Descoings, directeur de l'institut d'études politiques de Paris, dans le cadre de la consultation et de la mission nationale qui lui ont été confiées, a rencontré les élèves du lycée du Castella à Pamiers.

Les objectifs de la réforme sont **de conduire plus de jeunes à la réussite et de mieux préparer à l'enseignement supérieur.** L'orientation devient une préoccupation centrale. Tout au long de leur cursus, les élèves bénéficieront d'accompagnement personnalisé, de tutorat. Les changements de voies et de filières deviendront possibles grâce aux stages passerelles. Les stages de mise à niveau limiteront les redoublements. Il sera possible pour les lycéens de faire des **stages en entreprise.** L'autonomie pédagogique des lycées sera considérablement accrue.

- ▶ **La réforme de la voie professionnelle.** À la rentrée 2009, cinq des six lycées professionnels de l'Ariège se sont engagés dans la réforme de la voie professionnelle. Ils ne proposent plus la préparation des Brevets d'Enseignement Professionnel seuls, ceux-ci étant remplacés par les **baccalauréats professionnels en 3 ans.** La durée d'études devient identique à celle des lycées d'enseignement général et technologique. La préparation du Certificat d'Aptitude Professionnelle ou du Brevet d'Enseignement Professionnel reste possible, spécifiquement ou au titre de la certification intermédiaire au sein des baccalauréats professionnels. Un accompagnement personnalisé de 2h30 par semaine doit permettre à chaque élève de trouver une réponse spécifique à ses besoins : méthodologie, soutien, approfondissement, préparation du projet personnel. **L'autonomie des lycées professionnels est renforcée.**

V. CHIFFRES CLÉS

Délivrance de titres et contrôle de légalité

Titres

- ▶ Nombre de demandes de cartes nationales d'identité traitées : 15 087
- ▶ Nombre de passeports délivrés : 4 010
- ▶ Nombre de permis de conduire : 6 481
- ▶ Nombre de cartes grises : 27 016

Contrôle de légalité

- ▶ Nombres d'actes reçus : 23 674
- ▶ Nombre d'actes contrôlés : 15 177

VI. TABLEAUX

Effectifs et masse salariale 2009

	Service	Effectifs réels	Effectifs en équivalent temps plein	Moyenne d'âge	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Masse salariale
1	Service départemental de l'architecture et du patrimoine	5	5,00	45	3	2	175 283,66
2	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture	224	210,37	49	132	92	11 523 391,60
3	Inspection académique	2 600					117 242 587,00
4	Direction départementale de la sécurité publique	124	123,30	41	96	28	6 398 158,30
5	Gendarmerie	334	334,00	39	303	31	1 0328 037,00
6	1er régiment de Chasseurs Parachutistes	1 118	1 105,00	31	1 065	53	26 000 000,00
7	Office national des anciens combattants	3	2,60	50	1	2	184 448,32
8	Direction départementale de la jeunesse et des sports	14	13,20	47	6	8	809 319,54
9	Trésorerie générale	172	163,80	47	74	98	8 704 560,62
10	Direction des services fiscaux	153	131,56	50	55	98	8 500 543,29
11	Direction départementale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	9	8,40	57	5	4	564 884,00
12	Direction départementale pour le travail, l'emploi et la formation professionnelle	30	27,25				1 326 000,00
13	Maison d'arrêt	40	40,00	44	36	4	2 112 665,20
14	Justice	41	39,20		5	36	
15	Direction départementale de l'action sanitaire et sociale	46	44,20	52	15	31	2 287 472,00
16	Préfecture	143	132,15	47	43	100	6 198 366,52
17	UT DREAL	4	3,40	42	2	2	197 368,53
18	Direction départementale des services vétérinaires	27	23,28	44	11	16	1 585 583,00
19	Protection judiciaire de la jeunesse	11	11,00	51	6	5	536 059,78
20	Services douaniers	32	31,80	45	21	11	1 790 637,00
21	Hôpitaux	3 101	2901,72	43	689	2 412	130 360 000,00
22	Archives départementales	2	1,50	52	0	2	
23	Service pénitentiaire d'insertion et de probation	8	6,90	40	3	5	
	TOTAL	8 241	5 359,63	44	2 571	3 040	336 825 365,36

Information non communiquée

Masse salariale hors charges patronales

Commentaires :

Le périmètre de présentation retenu a connu de 2008 à 2009 les modifications suivantes : prise en compte des moyens des archives **départementales** (partie « État »), des moyens du service pénitentiaire d'insertion et de probation. À l'inverse, Pôle emploi (ex-partie ANPE) ne fait plus partie des services de l'État stricto sensu et ne figure donc pas dans notre présentation.

Le corps enseignant et le personnel hospitalier représentent plus des 2 tiers des fonctionnaires d'État de l'Ariège (69,18 %) suivis par le 1er RCP (19,57 %) et la gendarmerie (4,05 %) totalisant à quatre services 86,8% des effectifs totaux de l'État dans le département.

La moyenne d'âge des agents de l'État est de 46 ans, soit une hausse de l'âge moyen des fonctionnaires de l'État dans le département de 2,22 % par rapport à 2008.

De la même manière qu'en 2008, en 2009 l'effectif le plus jeune (moyenne de 31 ans) se trouve au 1er RCP et le plus âgé (57 ans) à la DCCRF.

Évolution structurelle des emplois

L'évolution des effectifs des services de l'État dans le département de 2008 à 2009 fait apparaître un solde négatif de 91 emplois, soit une baisse de 1,09 % des effectifs globaux.

Ce solde résulte de la création de 41 emplois et de la suppression de 132 emplois.

Cette évolution retrace une diminution globale des effectifs de l'État dans le département, nuancée cependant par un maintien du soutien de l'État aux politiques de cohésion sociale. Ainsi, **37 emplois ont ils été créés au sein des hôpitaux du département et 1 emploi à la direction du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle.** 3 emplois ont par ailleurs été créés à la préfecture, en compensation des suppressions des deux derniers exercices.

Les suppressions d'emploi sont intervenues dans leur grande majorité, dans des services de l'État composés de nombreux effectifs. Ainsi, 108 des 132 suppressions, soit 81,8 % des suppressions totales, ont elles concerné les quatre services suivants : 1er RCP, gendarmerie, inspection académique et DDEA. Il convient de noter également, s'agissant de ces baisses d'effectifs, qu'elles interviennent en lien avec des restructurations globales des services et en cohérence avec les besoins identifiés des populations.

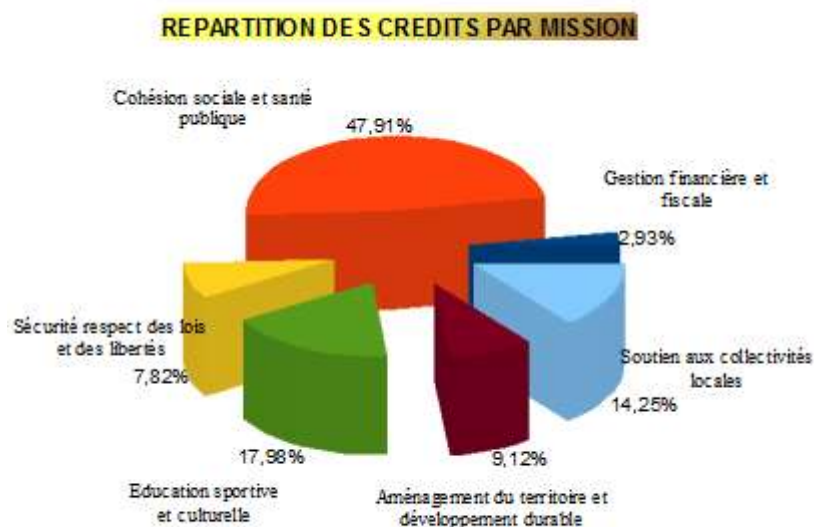
Évolution de la masse salariale

La masse salariale des effectifs de l'État dans le département en 2009 s'élève à 336 825 365 €, et marque une hausse par rapport à l'année 2008 de 2,21 %.

Cette progression résulte des effets d'évolution naturels (GVT : glissement, vieillesse, technicité).

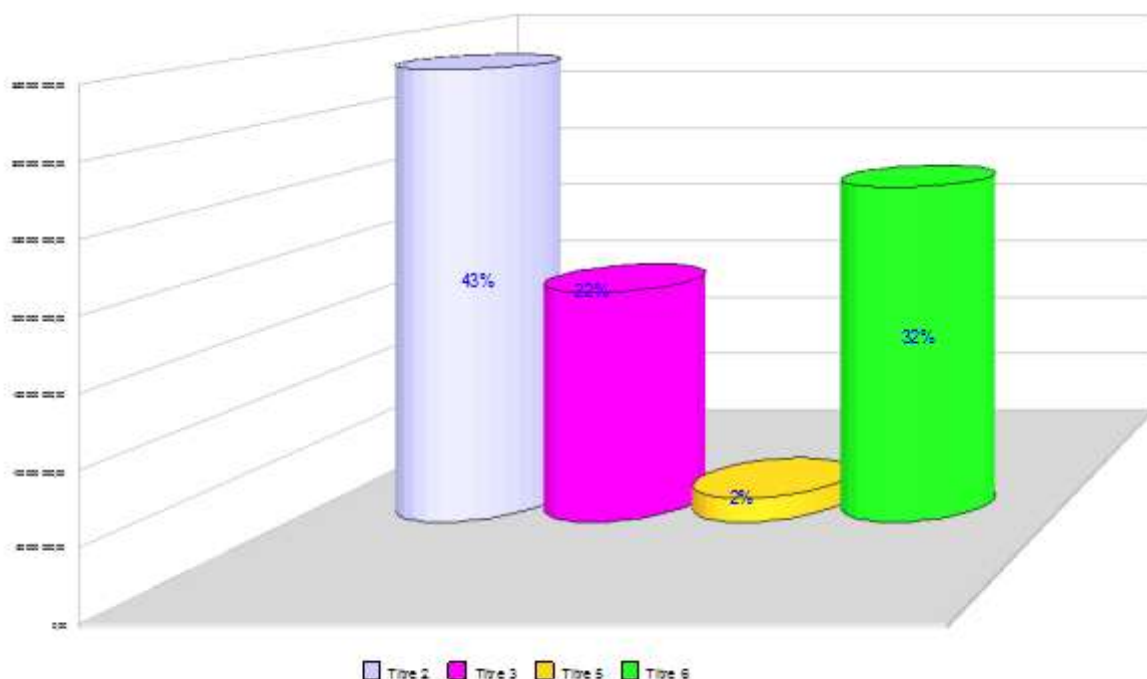
Répartition des crédits par mission

	Total €
Assurer la Gestion financière et fiscale	21 520 393,56
Garantir la Cohésion sociale et la Santé publique	351 987 222,02
Assurer la Sécurité des citoyens et veiller au respect des lois et des libertés publiques	57 444 658,86
Organiser l'offre éducative, culturelle et sportive	132 122 711,56
Garantir l'aménagement des territoires et favoriser le développement durable	67 010 359,00
Financer le soutien aux collectivités locales	104 665 503,18
	734 750 848,17



Répartition des crédits de l'État par nature

Titre 2	Titre 3	Titre 5	Titre 6
336 825 365,80	170 959 102,99	17 767 927,02	249 198 452,36



Légende

Titre 2	Masse salariale
Titre 3	Crédits de fonctionnement
Titre 5	Crédits d'investissement
Titre 6	Crédits d'intervention

Le poids de la masse salariale dans le budget global des services de l'État dans le département de l'Ariège est significatif (43 %), à l'image du poids qu'il représente au niveau national dans le budget général (pour mémoire : 44,11 % - PLF 2008).

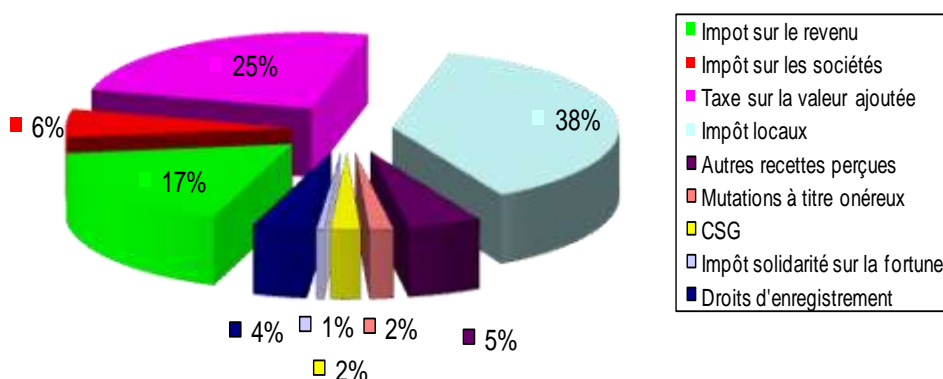
Les budgets de fonctionnement et d'investissement demeurent en revanche à des niveaux (24% du budget consolidé) moindres qui traduisent les efforts de l'État afin d'adapter son train de vie aux contraintes budgétaires.

Le dernier poste du budget général des services de l'État dans le département et le premier en volume (32 %), est constitué par les dépenses redistribuées aux collectivités territoriales, aux entreprises et aux ménages.

Recettes perçues par l'État, pour l'État et pour les collectivités territoriales

INTITULE DE LA RECETTE	MONTANT EN EUROS
Impôts locaux	175 179 255
<i>Taxe d'habitation + redevance sur audiovisuel</i>	40 424 539
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties</i>	76 903 657
<i>Taxe professionnelle</i>	57 851 059
Impôts sur le revenu	80 721 271
Impôts sur les sociétés	27 295 718
Taxe sur les salaires	15 562 927
Taxe sur la valeur ajoutée	115 385 681
<i>Douanes et droits indirects*</i>	
Droits d'enregistrement	17 681 927
Impôt de solidarité sur la fortune	2 567 873
Prélèvements au profit de l'État (taxes sur le chiffre d'affaires, plus-values des particuliers...)	6 362 073
Contribution sociale généralisée (CSG)	9 863 805
Droit départemental d'enregistrement et taxe de publicité foncière sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers	7 857 097
Taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes	659 663
Fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes	1 693 208
TOTAL	460 830 498

* Recettes service des douanes : en raison de la centralisation comptable sur un pôle unique régional, la ventilation par département n'est plus disponible depuis 2008



Les recettes perçues par l'Etat et pour les collectivités territoriales s'élèvent en 2009 à 460 830 498 €.

Ce montant marque une diminution de l'ordre de 1% par rapport à 2008, traduisant les effets de la crise économique et financière : -9 % sur l'impôt sur le revenu, -20% sur l'impôt sur les sociétés, -28 % de droit départemental d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux d'immeubles et droits immobiliers, -30 % de taxe communale additionnelle à droits d'enregistrement au profit direct des communes, -25 % du fonds de péréquation départemental des taxes additionnelles à des droits d'enregistrement à répartir entre diverses communes.